



**VENTAYON INFO
N° 39**



JUILLET 2013



FIL - 2013
Les arts du cirque
Monetier-Allemont



Fête du RPI
21 juin 2013
Ventavon



Mot du Maire

Chers amis,

Le *Ventavon INFO* est enfin sorti après avoir récolté un maximum d'informations. En effet, si nous avons fait le choix d'une publication de cette qualité, c'est tout d'abord pour expliquer le pourquoi du comment de nos activités avec la transparence qui s'impose et essayer d'être instructifs dans la rédaction de nos articles. Le résultat semble probant par les commentaires des lecteurs des précédents numéros et notre bulletin devient une référence.

Quelques projets commencent à apercevoir le bout du tunnel et nous devrions voir d'ici la fin de l'année quelques chantiers se mettre en route. La difficulté de faire avancer les projets communaux vient de l'attente des réponses à nos demandes de subventions et surtout des autorisations des différents organismes. Les lourdeurs administratives inhérentes à notre système français ne facilitant pas les choses, il faut donc s'armer de patience et rester serein.

En effet, même si notre commune a quelques moyens pour projeter et financer des investissements, elle ne peut se passer des aides départementales et régionales car les revenus communaux ne suffiraient pas à les payer. Il faut donc gérer notre entreprise communale avec une vision économique, certes, mais en tenant compte aussi du côté humain car nous administrons les biens et les services collectifs des Ventavonnais. D'ailleurs à ce propos et dans la mesure du possible, après une consultation d'entreprises, nous essayons de privilégier les locales et même les communales pour l'ensemble de nos travaux et en particulier pour l'entretien de nos infrastructures.

Il est à noter que la rigueur dans le travail administratif de nos secrétaires de mairie nous permet d'aborder nos projets avec plus de clairvoyance et nous rassure dans nos choix.

Gérer une commune c'est aussi diriger des employés communaux avec des personnalités différentes et nous nous efforçons au coup par coup de régler les problèmes afin que chacun d'entre-eux trouve sa place et une reconnaissance de son travail.

Depuis quelques années, le comité des fêtes rencontre des difficultés à organiser les festivités du village et à trouver des idées ou des gens nouveaux malgré une somme allouée par la commune non négligeable. Ce qui laisse à penser que cela ne vient pas seulement d'un manque de moyens financiers mais plutôt d'une ambiance communale perdue ou peut-être d'un changement de manière de vivre. Il faudrait que les jeunes générations reprennent le flambeau en créant de nouvelles animations avec des façons de faire différentes pour surprendre et attirer vers eux des passionnés de fêtes, de musique ou de danse... Et à nous, génération « d'un autre âge », d'être solidaire avec le comité des fêtes en lui donnant un coup de main de temps à autre, en restant indulgent et en lui apportant tout le respect qu'il mérite pour ses actions bénévoles.

Côté culture et activités pédagogiques, on ne peut que se féliciter des choix et du travail de coordination de Corinne Gontard qui avec Sophie Lafond, institutrice ont organisé un samedi récréatif pour le bonheur des petits et grands. Il s'agit de la fête médiévale dans le décor du village qui a eu un succès fou d'après les échos que j'ai eus et nous ré-applaudissons Eric Borgnat, Ventavonnais et dirigeant de *L'Ost des temps jadis* ainsi que tous ses guerriers.

Une bonne nouvelle, l'auberge du village est ouverte et nous souhaitons « bon vent » à Nicolas Ducroux, nouveau gérant qui prévoit de nous mijoter de bons petits plats.

Sur ce, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons un bon été ni trop chaud ni trop froid et de saines lectures.

Roger Febvre

VENTAVON INFO

N°39

Juillet 2013

Bulletin semestriel

- **Directeur de publication**
Roger Febvre, Maire
Mairie 05300 Ventavon
Tel. bureau : 04 92 66 40 54

- **Rédaction et PAO**
Denis Buffet
Les Blaches 05300 Ventavon
Tel. 04 92 66 42 39
denisbuffet@gmail.com

- **Imprimerie** de Haute-Provence
04700 La Brillanne

- **Dépôt Légal**
N° 95-21

© Mairie de Ventavon 2013

Site internet : ventavon.fr



Sommaire

- 2 Projets et travaux
- 4 Plancher de l'église
- 5 Un premier bilan
- 7 Budget
- 9 Auberge
Relais du Terrail
- 10 CLIS - ISDND
- 12 Centre de tri
- 13 Agence postale
- 14 MFR
- 15 Ecole RPI
- 16 Animations
- 18 Etat civil, Gym Plaisir
ACCA, Affouage
- 19 Annonces
- 20 Voies de
communication
historiques
- 3C Marche vers
Compostelle
- 4C Fêtes au village



Réouverture de l'Auberge du Prieuré : inauguration avec Nicolas Ducroux

Mairie de Ventavon

Heures d'ouverture du secrétariat

LUNDI	8-12h	14-17h
MARDI	8-12h	Fermé
MERCREDI	Fermé	14-17h
JEUDI	8-12h	Fermé
VENDREDI	8-12h	Fermé

Tel. : 04 92 66 40 54
Fax : 04 92 66 47 02
mairie.ventavon@gmail.com

Hangar technique Lancement des consultations

Le permis de construire du hangar technique a été accepté en juin 2013. C'est le bureau d'architecture Pellenq qui a été choisi comme maître d'œuvre. Il prépare une consultation d'entreprises cet été.

Les travaux devraient commencer en octobre et probablement finir en mars 2014.

DFCI Deuxième tranche

L'ONF, maître d'œuvre de la piste DFCI va donc procéder à la réalisation de la deuxième tranche des travaux. Un appel d'offres a été lancé à différentes entreprises, fin juin.

Il s'agit d'élargir l'ouverture du chemin réalisée l'année passée en lui donnant les dimensions adaptées pour le passage des véhicules de pompiers, drainer l'eau arrivant en amont et ajouter un matériau de carrière.

Nous serons dans l'obligation de détourner légèrement le tracé du chemin prévu initialement suite aux difficultés rencontrées pour acquérir le terrain d'un particulier. Il est prévu également, sur la partie haute du chemin partant à l'entrée du village, de créer une variante rejoignant directement le lavoir Sud. Des barrières à chaque entrée de chemin seront installées pour réserver ces voies aux piétons.



Modification du POS à Valenty

une étape avant l'ELM

Dans le cadre du Programme d'Action Solidaire (PAS) du Laragnais, une première réflexion avait été menée pour l'aménagement du quartier de Valenty.

Fin 2012, la Commune a lancé une procédure de modification du POS pour aboutir de façon concrète à un complément d'urbanisation sur ce quartier.

Cette modification permet également d'actualiser la carte des risques (qui y change un peu la constructibilité) et d'intégrer des opérations communales, en particulier l'Espace de Loisirs Mutualisé (ELM).

Dans un premier temps, le travail a porté sur la définition de ce qui était attendu pour Valenty : construire pour qui ? Pourquoi ? Et dans quelles conditions ?

L'un des enjeux importants est le maintien de l'école communale. Il convient donc de favoriser l'installation de familles jeunes avec des enfants, ce qui peut se faire à travers la "primo-accession". Pour garder un bon équilibre de population, une partie seulement de l'opération doit être réservée aux primo-accédants. En

effet, les emplois sur la Commune et sa situation à mi-chemin entre Sisteron et Gap favorise l'installation d'actifs.

Le deuxième défi consiste à aménager un quartier qui soit adapté aux contraintes actuelles, en particulier en ce qui concerne les aspects environnementaux et d'économie d'espace.

Le projet est donc travaillé en limitant l'impact des voitures (en gardant de grands espaces homogènes sans voitures) ainsi qu'en favorisant des liaisons piétonnes. Cependant, l'idée de garages collectifs, ayant paru inadaptée, est abandonnée. De même, il est prévu la limitation de l'imperméabilisation du sol et la réalisation de plantations notables.

La troisième difficulté concerne les réseaux. En effet, la configuration actuelle des terrains, la faible pente et la déserte du quartier nécessitent une approche assez fine pour aboutir à une solution satisfaisante à la fois sur le plan technique et sur le plan financier.

Une réunion publique a donc eu lieu le 14 mai 2013. Elle avait pour but de présenter les premières réflexions concernant la modification du POS. Cette réunion a révélé, outre quelques

inquiétudes habituelles quand on complète l'urbanisation d'un secteur, la crainte d'une partie de la population par rapport aux questions de voiries et de réseaux, en particulier concernant les accès au quartier, l'assainissement, l'eau pluviale et la sécurité incendie.

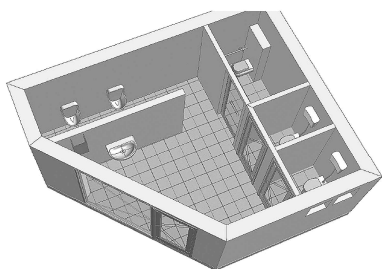
Le bureau d'études techniques travaille sur ces différentes questions pour aboutir assez rapidement à un document chiffré. Ce document permettra de mettre en place les outils juridiques nécessaires pour le financement de ces équipements.

En juillet, aura donc lieu la validation du dossier, son envoi aux différentes personnes publiques associées et le lancement de la procédure d'enquête publique.

Dès la remise du rapport du Commissaire enquêteur, au tout début de l'automne, le Conseil Municipal finalisera le dossier puis approuvera définitivement la modification du POS.

François ESTRANGIN,
Conseil en développement,
Economiste et Urbaniste

WC public Aux normes « handicapés »



La Commune a mis les toilettes publiques, situées en face de la mairie, en conformité aux normes exigées par le ministère du logement (accès handicapés). L'entreprise Alpes Agencement Sanitaires de Laragne a réalisé ces travaux en juillet 2013.

Aires de covoiturage sur la RD1085 et la RD 21, côté Valenty

A l'emplacement de l'arrêt de car au hameau de Valenty sur la RD 1085, une aire de covoiturage a été mise en place avec la pose de bornes à vélo et une place de parking «handicapé».

Une autre aire est prévue à l'emplacement de l'arrêt du transport scolaire au niveau du lotissement des Chapelles sur la RD 21 avec l'édification d'un abri en bois du même style que ceux déjà en place sur la CCL.



Abri-bus sur la RD 21 au lieu-dit «Les Chapelles»

Salle d'archives

du secrétariat de mairie

Des travaux sont effectués actuellement en mairie pour créer une salle d'archives et de stockage de petits matériels en prolongement des sanitaires existants dans un ancien débarras. L'aménagement mobilier est réalisé par l'entreprise Hadrien Chevallier du Nouvelon.

Cimetière

Statu quo

Les opérations de reprise des tombes en état d'abandon ont été suspendues suite à l'opposition d'une famille. L'affaire portée au tribunal de Marseille attend donc un jugement définitif pour laisser à la société ELABOR le travail de relevage des corps.

Sur les 63 sépultures reprises, 20 seront relevées par la société ELABOR et le reste sera effectué après une autre consultation d'entreprises.

Voirie

VC 5 : choix d'un bureau d'étude et accord de tous les riverains

Le bureau d'étude MG Concept a été retenu pour préparer le cahier des charges et ainsi lancer les appels d'offres pour définir les entreprises qui réaliseront la rectification, le recalibrage et le renforcement de la voie communale (VC5) du Villard. En effet, la commune a désormais l'accord de tous les propriétaires riverains pour acquérir les terrains situés sur l'emprise de la rectification. La première tranche des travaux sur 960 m devrait pouvoir se réaliser cette année avant l'hiver. Les 710 m de chaussée restante à faire sont prévus ultérieurement en 2014.



Programme 2013

Le montant des travaux d'entretien pour le programme de la voirie communale (VC) représente 70.531,44€ TTC et 31.386,50€ TTC pour la voirie rurale (CR).

La commune sollicite le Conseil Général pour une subvention correspondant à 40% des travaux.

Il s'agit des portions de voirie suivantes :

VC11 (Le Trouquet-Le Grand pré), VC 14 (Pibert, Le Villard), VC 15, VC 4 (Le Sarret), VC 3 (Les Chapelles), VC 2 (La Condamine), VC 7 (Les Sallas), VC 10 (Cité du Beynon), VC 8 (Pigeonnier), VC (Aubert), VC 12.

CR 5 (Berthaud), CR 2 (Faye), CR 3 (Chalousse), CR4 (Digue), CR 10 (Bonsecours), CR 11 (Bayasse), piste du canal, CR 24 (Sallas-Garenne), CR 28.

Les planchers de l'église

Etude préalable à une restauration

L'église Saint-Laurent présente des planchers très dégradés et dangereux pour les usagers. La Commune sur les conseils du service Territorial d'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes, a fait appel au Centre Interdisciplinaire de Conservation et Restauration du Patrimoine (CICRP) pour établir un diagnostic du plancher et de l'ensemble des œuvres présentes dans ce lieu.

On suppose que le plancher de la nef et celui de la sacristie sont âgés de plus de 200 ans et celui du chœur, du fond de l'église et de l'absidiole de 40 ans. L'église Saint-Laurent date du XIII^e siècle et est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

D'après ce diagnostic du CICRP datant du 26 février 2013, les planchers très dégradés présentent d'importantes attaques actives d'insectes xylophages et un développement de champignons lignivores nécessitant d'importants travaux de rénovation (drains en sous-sol, vide sanitaire, remplacement du plancher, grille d'aération, désinfection de l'ensemble des œuvres en bois, traitement des œuvres polychromes et composites).

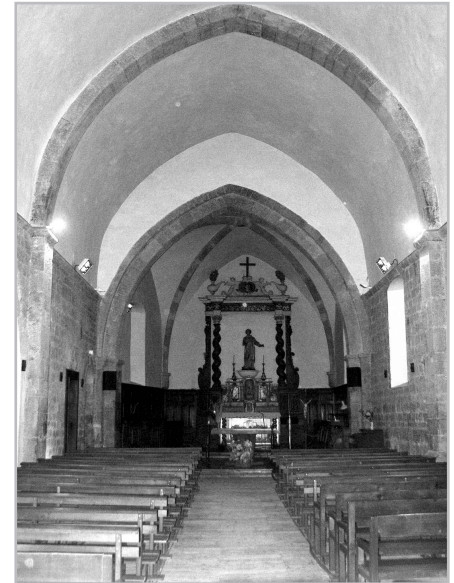
L'architecte Sylvestre Garin, spécialisé dans la restauration des bâtiments anciens et agréé de ce fait par les instances du Patrimoine a été retenu comme maître d'œuvre et a réalisé en juin dernier les relevés et les études

préalables au projet de restauration des planchers.

Il nous a précisé que les travaux doivent porter en priorité sur les causes et non sur les effets des désordres observés dans l'ensemble de l'église. Aussi les préconisations de travaux sont hiérarchisées selon leur degré d'urgence et de selon une logique d'intervention cherchant à assainir l'édifice avant de réparer uniquement ce qui est visible.

Il en ressort qu'il s'agirait en premier lieu de réparer les éléments de couverture défectueux de zingueries, de réviser l'étanchéité de la citerne adjacente, d'inspecter les canalisations et réseaux pour contrôler l'étanchéité, déposer les planchers existants, décaisser sur 50 cm ou selon les prescriptions du Service Régional de l'Archéologie, réaliser des chapes maigres à la chaux sur l'ensemble des surfaces, poser des capteurs et relever les taux d'humidité et enfin traiter les bois du mobilier.

Pour ce qui est de la réfection proprement dite des planchers, une fois que les taux d'humidité enregistrés seront compris entre 10 % et 16% maximum dans les sols et les élévations, les lambourdes pourront être posées sur la chape maigre. Dans le même temps, trois percements d'un diamètre de 100mm sont prévus sous le niveau de plancher de la nef qui aboutiront en pied de façade Sud dans la maçonnerie de moellons. La pose de grille de venti-



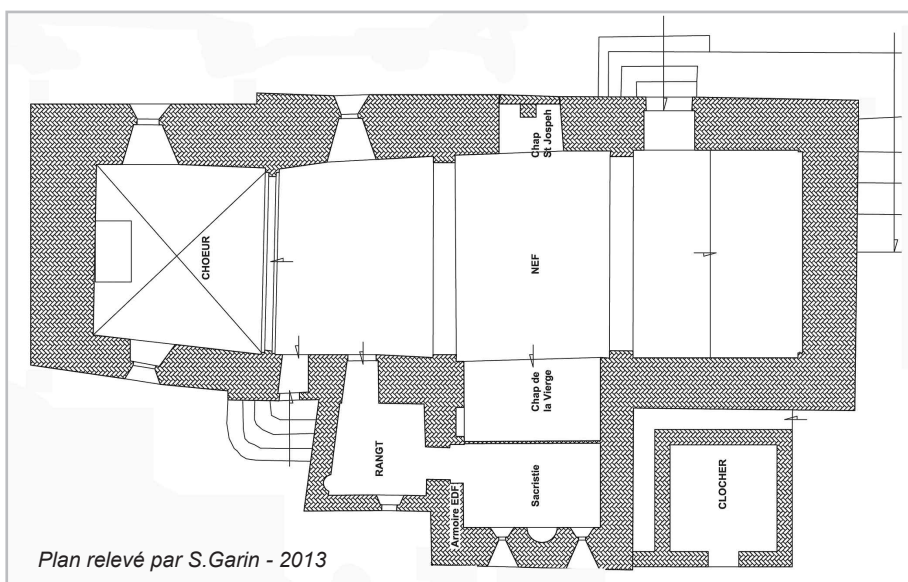
lation permettra de ventiler en permanence la sous face du plancher existant. L'installation d'un système de ventilation mécanique forcée pourrait se déclencher automatiquement à partir d'un seuil d'humidité déterminé par une sonde hygrométrique.

Devis

Un devis estimatif comprenant les frais d'honoraires de l'architecte, les travaux préalables pour soigner les causes des infiltrations et la pose d'un plancher neuf a été établi pour une somme de 117.269 € HT. Vu cette estimation, la Commune sollicite une subvention auprès du Conseil Général pour 30% et du Conseil Régional pour 30%. La partie restante serait de 40% pour la Commune, soit environ 46.907€ HT

Suivi archéologique

Du fait du décaissement prévu du sol, une demande a été faite auprès de la Cellule Alpine de Recherche en Archéologie afin qu'elle assure un suivi scientifique et qu'elle détermine l'épaisseur de ce décaissement au regard de l'importance archéologique du site. Les travaux pourraient commencer en novembre prochain à moins qu'une découverte d'ossements vienne les interrompre.



Un premier bilan

Qu'avons nous fait depuis cinq ans ?

Des réalisations importantes ou peu visibles, des études et des projets en cours ou perdus de vue, des dossiers de demande de subventions, l'entretien du patrimoine communal, des achats de matériel ou de terrains, le renouvellement de nos employés communaux et bien sûr de l'information. C'est donc le moment de faire un premier bilan après cinq ans de travail de l'équipe communale et de ré-expliquer sommairement pourquoi nous l'avons fait.

Infrastructures extérieures

L'aire de jeu, trop vétuste et dont certains jeux étaient dangereux a été repensée avec les mamans de jeunes enfants et refaite à neuf avec des barrières pour la sécuriser. Suite aux travaux d'assainissement du village, le mur de soutènement au-dessus de l'aire de jeux avait bougé et risquait de s'écrouler et représentait donc un danger potentiel pour les enfants. Un sous bassement armé et la réfection du mur et d'une partie de la chaussée ont été effectués pour sécuriser l'endroit.

Des murs de soutènement, en-dessous de la voirie communale et au dessus des jardins dont les pierres se déchaussaient, ont été refaits. A ce propos, nous attendons que le Conseil Général refasse sa partie concernant la RD21.

Pour remplacer la vieille cage de foot et le grillage tout rouillé près du cimetière, la création du mini stade, bien subventionné, a pu répondre à la demande de l'enseignement du sport au niveau scolaire et servir le cas échéant aux particuliers, notamment l'été. A ce propos, vous pouvez toujours emprunter un filet de tennis en mairie.

L'escalier se trouvant aux abords du bassin du village dont les pierres sèches le constituant ont été dérobées, a été refait en lauzes. Du mobilier urbain, tel que des bancs sont venus remplacer les vieux en béton armé trop vétustes. Des poubelles et cendriers ont été placés afin d'aider la population à tenir propre le village.

Au cimetière, nous avons procédé à un grand nettoyage, jamais fait auparavant, avec arrachage d'arbustes, d'herbes et l'enfouissement des ossements éparpillés. Vu le manque de places dans l'enceinte de notre cimetière, nous avons décidé, il y a trois ans, de le réhabiliter afin de retrouver les descendants des tombes en état d'abandon et le cas échéant récupérer l'emplacement. La procédure de réhabilitation est bloquée par un particulier et devrait reprendre après décision du tribunal.

Bâtiments communaux

Au niveau des bâtiments communaux, nous avons rénové une maison de location rue de la Fontaine et ainsi inciter les

Ventavonnais vers une démarche d'amélioration de l'habitat. Une mise aux normes de l'installation électrique devenait urgente pour cette maison. Nous avons donc refait cette installation ainsi que celles des trois appartements communaux au-dessus de la mairie.

Les WC publics viennent récemment d'être mis aux normes par rapport à l'accès des handicapés qui est une clause obligatoire dans les bâtiments destinés au public.

La salle du Prieuré utilisée de plus en plus souvent pour les animations culturelles et festives a été insonorisée, repeinte et garnie de rideaux aux fenêtres. Un placard a été construit pour le rangement du matériel des différentes activités.

L'installation de portes vitrées avec des serrures sécurisées à la mairie a permis d'acquérir plus de lumière à l'intérieur des locaux et sécuriser l'accès. Le parquet de la salle du conseil et la table ont été poncés et vernis. Le réseau de téléphonie interne (mairie et cantine) a été repensé. Une salle des archives est en cours de finition.

Une réfection des peintures (sols et plafonds) de la salle d'école et de la cantine a été réalisée ainsi que la pose d'un carrelage pour la salle de cours plus facile à nettoyer. Un évier répondant aux normes sanitaires et un four ont également été installés.

L'école a pu se doter d'un Tableau Blanc Interactif et de huit ordinateurs portables

utilisés à tour de rôle par Monetier-Allemont et Ventavon. La commune de Ventavon, précurseur dans ce domaine permet ainsi aux élèves, dès les premières classes, de se familiariser avec les Nouvelles Technologies de l'Information indispensables désormais pour la poursuite de leurs études et pour leur future vie professionnelle.

Nous avons profité du changement de locataire pour refaire à neuf l'auberge du Prieuré. Il s'agit du bar en bois, des peintures et de la plomberie.

Véhicules

Le vieux camion Renault a été remplacé par un Ford. Le vieux tracteur « Zétor » a été vendu en l'état et remplacé par un petit tracteur neuf plus adapté aux ruelles du village. Un broyeur d'herbe et aspirateur à feuilles ont été acquis également.

Une étrave de déneigement qui évacue la neige de chaque côté et deux lames droites inclinables permettent aux particuliers qui nous déneigent de le faire plus efficacement. Les anciens traineaux ne pouvaient plus assurer le déneigement d'une grosse quantité de neige.

Réseaux

De gros travaux ont été faits sur l'aire de captage de la source et le réseau d'eau potable de Faye afin de pallier au problème de la présence de bactéries dont la provenance nous était inconnue. De plus, nous avons choisi le système de traite-

Mini stade



PROJETS - TRAVAUX

ment par UV car il n'a pas d'effets rémanents par rapport au Chlore.

Le réseau d'eau et d'assainissement des Sallas a été entièrement refait avec l'installation d'une station de relevage pour évacuer les eaux usées vers la station d'épuration de Valenty. L'éclairage public avec des lampadaires aux bons endroits a été refait ainsi que la voirie.

Un système d'alarme au niveau du bassin de stockage permet désormais d'avertir les services techniques en cas d'un niveau d'eau trop bas. Des travaux d'étanchéité imposés par l'Agence de l'eau ont également été réalisés et ainsi garantir aucune fuite des réservoirs. Le trop plein du château d'eau a été canalisé et raccordé au réseau d'eaux pluviales.

Terrains

Nous avons acquis quelques terrains stratégiques pour d'une part maîtriser le foncier et d'autre part pour mener à bien nos projets. En effet, l'acquisition de bandes de terrain sur le site de l'ancienne usine hydroélectrique du Beynon permet d'avoir quelques réserves dans un endroit qui risque d'évoluer au niveau urbanisme. Lionel Para ayant racheté la cité EDF s'est engagé en l'achetant de mettre deux appartements en service par an à notre demande. C'est un accord tacite et de confiance.

D'autres acquisitions récentes ont été

faites telles que le terrain du projet initial de la salle des fêtes envahi par les Sérautules et Violettes, le terrain du futur hangar technique et les portions de terrain sur les bords de la VC5.

Le recensement des chemins ruraux étant un travail délicat, nous l'avons malgré tout initié avec bientôt une première tranche de régularisation. C'est-à-dire, nous déclassons les vieux chemins cadastrés et nous régularisons les chemins utilisés actuels afin de trouver un arrangement pour tous les utilisateurs.

Projets

Nous avons un travail en cours, celui du chemin DFCl, qui devrait être opérationnel d'ici la fin de l'année. Cette réalisation permettra comme son nom l'indique de se défendre contre l'incendie et aura le deuxième atout d'être un chemin agréable aux abords du village.

Les autres projets qui sont à l'étude depuis quelques années devraient se réaliser prochainement. Il s'agit de la construction du hangar technique dont les quelques hésitations tant au niveau de l'emplacement que du choix de la couverture du toit ont retardé son lancement. La réfection de la VC5 avait été bloquée par la non cession d'un terrain. Désormais le problème est résolu, les actes d'acquisition sont en cours de régularisation chez le notaire et le chantier devrait être lancé

avant la fin de l'année.

La réfection du plancher de l'église vermoulu est à l'étude, on attend les services archéologiques pour nous donner le feu vert quant au décaissement du sol sous le plancher.

La salle polyvalente ou «des fêtes» ou plutôt l'Espace de Loisirs Mutualisé a également du mal à voir le jour. Le choix de l'emplacement, les directives de construction par rapport au village, les fleurs rares trouvées par hasard sur un terrain initialement choisi, la modification du POS pour le choix d'un terrain sur Valenty font que ce projet est encore à l'étude.

Information

Des réunions de consultations ou d'information publiques ont été également organisées suivant l'actualité ou les projets en cours.

Nous avons rajouté au bulletin municipal semestriel, un moyen de communication plus périodique et qui répond à une utilisation plus contemporaine des Nouvelles Technologies de l'Information. Le site internet communal officiel en ligne depuis 4 ans permet également la consultation des informations municipales, des avis, des arrêtés, des rapports de conseils municipaux ainsi que toutes les événements internes à notre commune.



La mise en service du dispositif de décontamination bactériologique des eaux de Faye à Lafit, le 13 décembre 2012. De gauche à droite : Vincent Ollagnier, Jean-Paul Moullet, Lucie Paiusco du cabinet Hydrétudes, Thierry Bourg, Gérard Delia directeur d'agence Véolia, Régis Roumieu et Aurore Aubert.

Le budget de Ventavon

Cette fois-ci, nous vous présentons les comptes de la commune d'une manière plus détaillée et plus explicite.

Pour exemple, le montant du *Résultat de clôture de l'exercice 2012 en fonctionnement* correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement plus le résultat excédentaire de l'année 2011. Ces excédents capitalisés représentent une somme importante qui est reportée l'année suivante. Cette dernière va nous permettre d'investir dans les projets communaux et minimiser le recours à l'emprunt.

Les comptes administratifs reflètent la réalité des sommes «liquidées» dans l'année écoulée, tandis que les budgets primitifs sont une prévision budgétaire intégrant les opérations projetées dans leur globalité.

Comptes administratifs 2012

Les comptes administratifs sont équivalents à un bilan : ils retracent la totalité des écritures comptables réalisées durant l'année civile correspondant à l'ensemble des dépenses et recettes de l'année écoulée. D'une manière générale, les résultats de clôture des comptes administratifs 2012 sont les suivants :

BUDGET GENERAL

Résultat de clôture de l'exercice 2012 en fonctionnement	2 008 360,48 €
Résultat de clôture de l'exercice 2012 en investissement	- 137 876,94 €
Résultat de clôture de l'exercice 2012 à affecter au budget 2013	1 870 483,54 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Résultat de clôture de l'exercice 2012 en fonctionnement	6 086,93 €
Résultat de clôture de l'exercice 2012 en investissement	- 121 064,64 €
Résultat de clôture de l'exercice 2012 à affecter au budget 2013	- 114 977,71 €

Les déficits des budgets d'investissement sont dus aux nombreuses opérations d'investissements réalisées en attente des subventions qui seront versées par les organismes tel que l'Etat, le Conseil Général et le Conseil Régional à la fin des travaux.

Les comptes administratifs et budgets sont décomposés en 2 sections, section de fonctionnement et d'investissement comportant des dépenses et des recettes.

Fonctionnement du budget général 2012

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion de l'ensemble des services communaux et l'entretien des biens et comprend :

En dépenses

Les charges à caractère général chapitre 011 : réalisé en 2012 :	300 520,23 €
Charges de personnel et frais assimilés chapitre 012 : réalisé en 2012 :	250 846,82 €
Atténuation de produits chapitre 014 :	25,00 €
Opérations d'ordre - amortissement des biens chapitre 042 :	18 240,00 €
Charges de gestion courante chapitre 65 (dont versement de subventions aux associations) :	114 079,25 €
Charges financières dont emprunts chapitre 696 :	1098,39 €
Charges exceptionnelles chapitre 67 :	561,31 €
Réalisations 2012	685 371,00 €
<i>Virement à la section d'investissement - excédents de fonctionnement chapitre 023 :</i>	<i>1 882 078,00 €</i>

En recettes

Atténuation de charges (remboursement de trop versés) chapitre 013 :	8 599,52 €
Produits des services et du domaine chapitre 070 : (recettes des cantines, carrière et centre d'enfouissement des déchets) :	716 039,78 €
Impôts et taxes (taxes d'habitation, foncier bâti et non bâti) chapitre 73 :	407 589,29 €
Dotations, subventions et participations dont dotations de l'Etat chapitre 74 :	119 202,72 €
Autres produits gestion courante dont revenus des immeubles chapitre 75 :	79 344,90 €
Produits financiers chapitre 76 :	5 309,31 €
Produits exceptionnels dont remboursement assurances générales et personnel chapitre 77 :	24 532,97 €
Réalisations 2012	1 360 618,49
<i>Le résultat de fonctionnement reporté de 2011 chapitre 002 :</i>	<i>1 333 112,99 €</i>

COMPTES

...suite «Comptes administratifs 2012»

Investissement du budget général 2012

La section d'investissement est destinée aux grosses opérations lancées par le Conseil Municipal, à savoir : construction de voies et réseaux, de nouveaux bâtiments, d'aménagement de terrains tels que l'aire de sport ou l'aire de jeux réalisées précédemment, elle permet de financer les grosses réparations sur les biens existants ou d'investir dans de nouveaux équipements tel que les véhicules et matériels des services. Elle permet d'accroître le patrimoine de la collectivité.

En dépenses :	Réalisations
Subventions d'équipement versées- chapitre 204	12 000,00 €
Immobilisations corporelles (installations et agencements) hors opérations - chapitre 21 :	1 827,20 €
Immobilisations en cours (matériel outillage techniques) hors opérations - chapitre 023 :	7 400,20 €
Opération n° 12 : Voirie communale :	104 222,52 €
Opération n° 18 : Rectification calibrage VC 5 (montée du Villard) :	7 547,61 €
Opération n° 21 : Création d'une salle mutualisée Espace de Loisirs Mutualisé :	8 186,48 €
Opération n° 24 : Construction d'un garage technique :	5 387,98 €
Opération n° 25 : Création d'une aire de lavage agricole :	0,00 €
Opération n° 26 : Création de pistes DFCL :	5 053,10 €
Opération n° 27 : Divers équipements (réseaux, bâtiments et services municipaux) :	87 304,02 €
Emprunts et dettes - chapitre 16 :	2 644,90 €
Opérations d'ordre - chapitres 040 et 041:	2 607,47 €
Total dépenses d'investissement de l'exercice 2012 :	232 181,48 €

En recettes

Subventions d'investissement reçues (Région, Etat, Département) – chapitre 13 :	11 665,34 €
Emprunts et dettes - chapitre 16 :	0,00 €
Dotations et fonds divers : FCTVA et excédents fonctionnement capitalisés – chapitre 10	172 724,21 €
Dépôts et cautions reçues (locaux loués) chapitre 165 :	987,73 €
Opérations d'ordre - chapitre 040 :	18 240,00 €
Opérations patrimoniales – chapitre 041 :	2 607,47 €
Total recettes d'investissement de l'exercice 2012 :	206 224,75 €
<i>Auxquelles on rajoute le virement de la section de fonctionnement de :</i>	<i>1 882 078,00 €</i>

Budgets primitifs 2013

BUDGET GENERAL

Fonctionnement

Dont 861 598 € de dépenses de fonctionnement et un virement à la section d'investissement de 2 103 091,00 €	2 982 930,00 €
---	-----------------------

Investissement (principales opérations prévues)

Voirie communale :	100 000 €
Rectification calibrage VC 5 (montée du Villard) :	1 006 553 €
Création d'une salle mutualisée Espace de Loisirs Mutualisé :	1 244 809 €
Construction d'un garage technique :	385 251 €
Création d'une piste DFCL sous le village et aménagement sentier :	98 054 €
Travaux dans le cimetière et remplacement plancher église :	153 000 €
Acquisition de terrains et reprise voiries :	59 816 €
Aménagement salle archive mairie et WC public accessibles handicapés :	35 000 €
Réseaux éclairage public :	50 000 €
Total des investissements prévus :	3 474 237,94 €

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Fonctionnement prévu :	181 148,93 €
Investissement prévu :	308 839,64 €

Auberge du Prieuré

Réouverture avec un nouveau gérant

Après avoir fait son apprentissage de cuisinier-traiteur à Gap, Nicolas Ducroux a travaillé au restaurant « Le péché gourmand » à Briançon pendant de nombreuses années puis s'en est allé ces trois dernières en Norvège, également pour exercer sa profession de cuisinier.

Nicolas reprend l'auberge du Prieuré avec comme priorité, une restauration de qualité. Il propose une cuisine traditionnelle et également des repas à thème voire gastronomiques et pourquoi pas scandinaves suivant la demande.



Nicolas Ducroux



Le midi, c'est un menu «entreprise» à 13 € (entrée, plat et dessert) avec un maximum de produits frais fournis par des producteurs locaux.

Pour le soir, c'est un menu plus raffiné qui changera chaque semaine à un prix de 21 €.

Ouverture midi et soir du mardi au dimanche midi avec quarante places intérieures et vingt places en terrasse.

La commune a profité du changement d'aubergiste pour remettre l'auberge à neuf. Les peintures, la plomberie et la menuiserie ont été rénovées. Un bail notarié a été établi.

Relais du Terrail

On fête les 10 ans du ranch !

Après avoir créé sa première école d'équitation à Faye, hameau où elle habitait en location, Claudine Noebes-Kaepelin a acheté par la suite, il y a déjà dix ans, quelques terres vers Saint-Martin pour réaliser un centre équestre plus conséquent. Tout y est, une vingtaine de chevaux et poneys, l'espace, les itinéraires de randonnées à proximité, la carrière, le rond de longe, la sellerie, les box et paddocks pour les chevaux pensionnaires.

La structure accueille cavaliers et montures pour une ou plusieurs nuits en demi-pension, pension complète ou en gestion libre. Les gîte composé de quatre chambres indépendantes est également accessible au non cavaliers.



Suivi des déchets et des rejets

à l'ISDND* du Beynon

La société Alpes Assainissement présente son compte-rendu d'exploitation 2012 à l'occasion de la Commission Locale d'Information et de Surveillance* du 6 juin 2013, conformément aux exigences légales concernant le suivi des déchets et le contrôle des rejets liquides et gazeux.

Ne pouvant publier le rapport et ses annexes dans son intégralité (consultable en mairie), nous vous présentons ci-dessous quelques extraits.

* La Commission Locale d'Information et de Surveillance (**CLIS**) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (**ISDND**) anciennement dénommé Centre de Stockage de Déchets ultimes (**CSDU**) se réunit une fois par an sous la présidence du Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes.

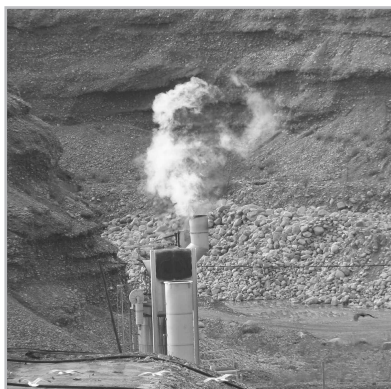
La commission est composée du Maire de Ventavon, du Bureau de l'Environnement et du Développement durable de la Préfecture des Hautes-Alpes, de la CCL, de la DDASS, de la Société Alpine de Protection de la Nature, de la Société Alpes Assainissement (dirigeant du CSDU), du Maire d'Upaix et de l'association Vivre en Val Durance.

** **BGVAP** est une station de traitement des lixiviats fonctionnant sur le principe suivant :

- un évaporateur qui pourra être alimenté en énergie par les biogaz produits par le stockage des déchets

- un dispositif de décantation/filtration, et égouttages des boues ; ces dernières seront dirigées vers un centre de stockage de déchets industriels spéciaux

- une torchère de brûlage des gaz et vapeurs issues de l'évaporation qui pourra dans un second temps, être couplée avec la torchère de brûlage des biogaz.



Suivi environnemental

L'arrêté préfectoral n° 2002-361-3 du 27 décembre 2002 modifié relatif à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux du Beynon, impose (dans ses articles 21 et 24) un suivi de la qualité des eaux au droit du site d'exploitation.

Le suivi réglementaire avait été confié à ANTEA depuis le début de l'exploitation, en 2003 jusqu'en 2011. Depuis l'année 2012, le suivi (prélèvements et analyses en laboratoire) est réalisé par le Centre d'Analyses Environnementales (CAE).

Ce suivi portait sur le contrôle et analyses de la qualité des eaux souterraines, superficielles et de ruissellement ainsi que sur les lixiviats.

- Pour les eaux souterraines qui correspondent aux eaux de la nappe captées et rejetées au niveau de la Durance et du Torrent du Beynon et au regard des paramètres analysés, il apparaît que la nappe n'est pas sensiblement impactée par le stockage de déchets. Aucun impact significatif du site n'est avéré sur le ruisseau du Beynon.

- Pour les eaux de surface issues des eaux de ruissellement des voiries et des fossés extérieurs qui ceinturent l'installation de stockage sur tout son périmètre, il apparaît que la qualité des eaux du bassin de ruissellement a présenté au 4^{ème} trimestre 2012 seulement, le dépassement du seuil de 2 paramètres. Il s'agit des paramètres des matières en suspension et aluminium. Aucun autre dépassement de seuil réglementaire n'a été constaté pour les bassins d'eau résiduels lors des autres campagnes de contrôle trimestrielles.

- Pour les lixiviats relevés par pompage et stockés dans un bassin spécifique, ils n'ont fait l'objet d'aucun rejet dans le milieu naturel grâce au dispositif interne de traitement thermique des lixiviats par valorisation énergétique du biogaz (BGVAP**).

L'activité de stockage de déchets non dangereux est à l'origine de la production de lixiviats, qui rappelons-le, sont issus de l'eau de pluie qui traverse les massifs de déchets. L'eau de pluie participe à la dégradation des déchets stockés, processus aboutissant à la méthanogénèse. Le lixiviat se charge de polluants organiques, minéraux et métalliques, par extraction des composés solubles (en deux mots, le lixiviat est un jus de décharge).

Ceux-ci sont collectés au travers d'un réseau de drainage parcourant l'ensemble du site, et sont ensuite stockés dans un bassin spécifique. Les résultats d'analyses sont représentatifs des lixiviats :

- conductivité et Demande Chimique en Oxygène (DCO) élevées ;
- fortes concentrations en azote et en métaux totaux.

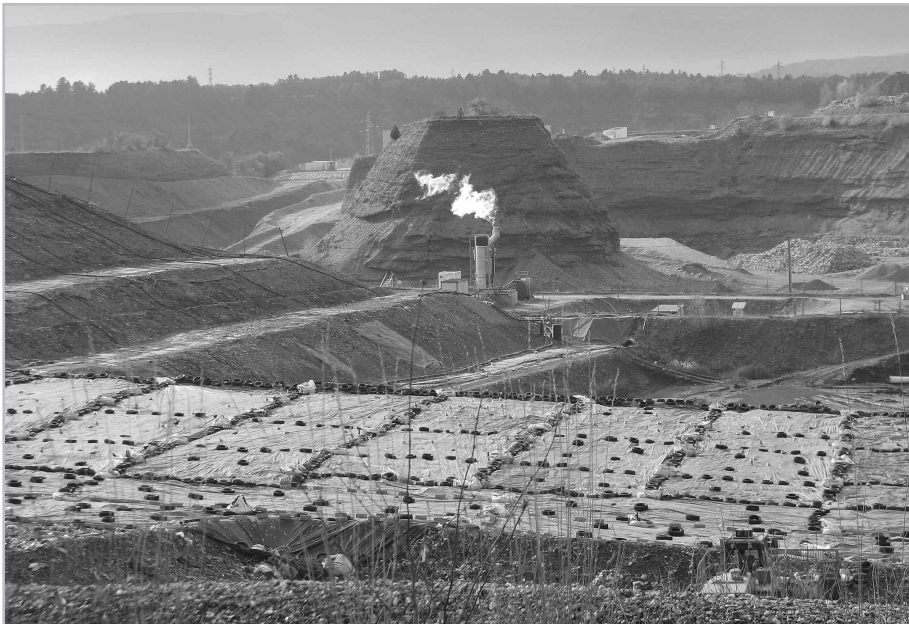
Remarque : depuis l'état initial en 2003, la concentration en azote total au droit du piézomètre Pz6 (situé en amont hydraulique du site) est significative (5mg/ en moyenne), et toujours supérieure aux concentrations mesurées sur les autres piézomètres situés en aval. L'origine de cet azote est très certainement liée à l'utilisation agricole des terrains situés à proximité du site.

Le Centre d'Analyses Environnementales recommande :

« Pour le suivi des eaux et afin de vérifier l'absence ou non de contamination, nous recommandons d'analyser en complément les chlorures. »

Production et traitement des lixiviats

La collecte du biogaz récupéré sur site a permis le fonctionnement du BGVAP (interne au site) toute l'année 2012 permettant de traiter 5485 m³ de lixiviats sans avoir recours à un traitement dans une station d'épuration biologiques et chimiques (*STEP de Gap*). Le reste, soit 1896 m³, ont été utilisés en épandage et réinjection.



L'ISDND et la torchère au deuxième plan

Rejets atmosphériques

L'ISDND du Beynon présente l'ensemble des résultats des rejets atmosphériques depuis 2009.

L'article 31 de l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2002 impose à l'exploitant de procéder périodiquement à des analyses de la composition du biogaz capté dans son installation, en particulier en ce qui concerne la teneur en méthane (CH₄), gaz carbonique (CO₂), oxygène (O₂), sulfure d'hydrogène (H₂S), hydrogène (H₂) et eau (H₂O), selon une fréquence mensuelle pendant la phase d'exploitation, deux fois par an pendant la période du suivi.

Un autre arrêté impose également des taux à ne pas dépasser en ce qui concerne les rejets dans l'atmosphère en sortie de torchères tels que le monoxyde de carbone (CO), l'oxyde de soufre (SO_x), le chlorure d'hydrogène (HCl), le fluorure d'hydrogène (HF), l'ammoniac (NH₃), les métaux lourds (Hg, Cd, Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni) et poussières. Il sera en outre réalisé annuellement une recherche de dioxine sur les effluents gazeux.

Résultats des analyses des rejets atmosphériques

- Au niveau de la torchère

Concernant la torchère, un seul dépassement en juin 2010 a été constaté, à savoir la somme des métaux qui peut, peut être s'expliquer par une mauvaise combustion des gaz au sein de la torchère.

Cependant, suite à ce dépassement notre prestataire qui effectue l'entretien

de la torchère est intervenu sur site pour effectuer un réglage afin de résorber ce problème.

- Au niveau du BGVAP**

Concernant les rejets en sortie de BGVAP, plusieurs dépassements ont été constatés :

En 2009, les seuils de poussières ont été dépassés. Au premier trimestre, on constate également la présence de monoxyde de carbone (CO), de Composés Organiques Volatils Totaux (COVT), de chlorure d'hydrogène (HCl) et d'oxyde de Soufre (SO_x). Pour mémoire, le BGVAP a été installé en 2008, 2009 a donc été une période de réglage de BGVAP, avec notamment un paramètre de qualité sur le biogaz produit et traité.

En 2010, des nouveaux dépassements ont été constatés sur les paramètres poussières, amoniac (NH₃) et Composés Organiques Volatils Totaux (COVT).

Le dépassement de poussière pourrait s'expliquer par la présence de la carrière située à proximité immédiate du site. Le vent dominant est à l'origine des émanations de poussières en provenance de la carrière et impacte le BGVAP.

Une mauvaise combustion due probablement à une faible importance de méthane contenue dans le biogaz pourrait être à l'origine des dépassements de NH₃ et COVT.

Depuis janvier 2011, on constate un dépassement minime du monoxyde de carbone (101 au lieu de 100), et un dépassement des métaux Cadmium et

Thallium, qui peut s'expliquer par la qualité des lixiviats traités.

De plus, en 2011, n'ont pas été suivi l'ammoniac (NH₃) et dioxyde de soufre (SO₂).

Les résultats de 2012 montrent un dépassement en ammoniac en juillet 2012, qui peut s'expliquer par le fait que le BGVAP traitait des lixiviats anciens et non brassés, les aérateurs ne fonctionnant pas, le niveau de lixiviats dans le bassin étant trop bas.

Cependant, le seuil pour le dioxyde de soufre (SO₂) a été respecté à chaque analyse.

Enfin, on constate en avril 2012 un respect de tous les paramètres mis à part le COVT. Ce dépassement peut s'expliquer par une panne des aérateurs au sein du bassin de lixiviats.

Ce dépassement en COVT se retrouve en octobre 2012. Le bassin à lixiviats était vide pour nettoyage annuel, le BGVAP fonctionnait donc au moyen d'une cuve mise en place à proximité immédiate du BGVAP sans présence d'aérateur.

Débit du biogaz BGVAP-Torchère

En moyenne, le BGVAP utilise 224m³/h de biogaz et 45m³/h pour la post combustion.

La torchère quant à elle brûle en moyenne 191 m³/h de biogaz.

La torchère ne fonctionne pas en continu car selon la richesse du massif (en terme de quantité) le biogaz alimente en priorité le BGVAP pour le traitement des lixiviats.

Il est capté environ 2 538 168 Nm³/an de biogaz (BGVAP + Torchère) en 2012. En sachant que le symbole Nm³ est une unité de volume d'un gaz aux conditions normales de température et de pression.

Les pronostics des quantités brûlées après la réalisation du projet de centrale thermique seraient d'environ 750m³/h à la place de 460m³/h aujourd'hui.

Les odeurs

La quantité de déchets et leur vieillissement étant plus importants d'année en année, la lutte contre les nuisances olfactives est un point important dans la gestion du site ISDND.

Quotidiennement, des couches de terre sont mises en place en fin de journée sur les zones exploitées.

De plus, le réseau de collecte des biogaz est mis en place à l'avancement,

DECHETS

c'est-à-dire que, dès que l'exploitation le permet, le réseau est complété afin de réduire au maximum les zones non dégazées.

L'ISDND a mis en place en juillet 2012 un canon anti-odeur permettant de diffuser dans l'air un produit destiné à détruire les odeurs issues de la dégradation des déchets.

La longueur du casier 3 étant très longue, il est difficile de capter tous le biogaz du massif par les drains mis en place. C'est pourquoi, nous prévoyons de mettre en place un deuxième collecteur qui permettra un meilleur captage des biogaz.

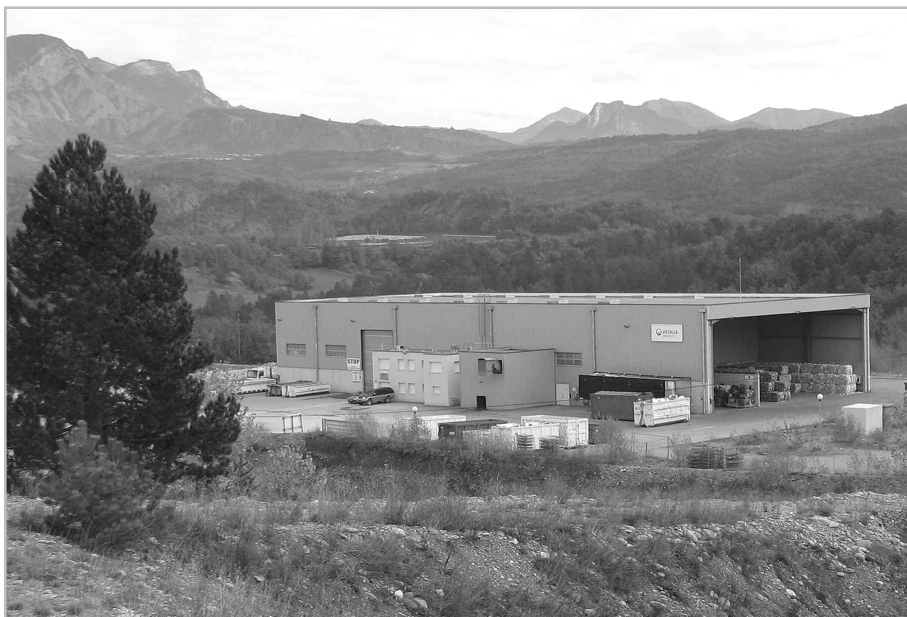
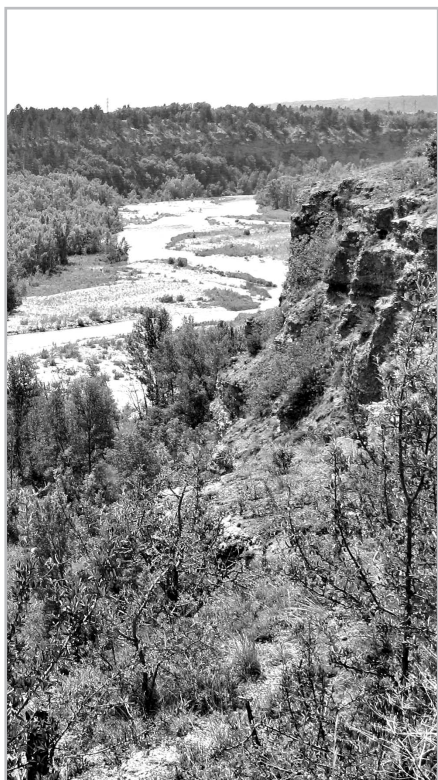
La société est à l'écoute des plaintes déposées par les riverains en ce qui concerne les odeurs. Elle signale que désormais les plaintes des riverains au sujet des odeurs sont à envoyer à Giséle Ardala à Alpes Assainissement.

Lutte contre les envois

Le programme de lutte contre les envois comporte trois rondes de surveillance minimum par mois. Ces rondes peuvent se transformer en campagne de ramassage si nécessaire. En 2012, ce sont 97 sacs de 100 litres d'envois qui ont été collectés en 50 campagnes.

Contrôle de la stabilité de la falaise

Le contrôle annuel 2012, de la stabilité de la falaise a été réalisé en janvier 2013. Cette étude ne montre rien d'anormal.



Centre de tri

Présentation

Implantation

Le Centre de tri s'inscrit dans le site dit des « Carrières du Beynon ». L'entrée qui lui donne accès est identique à celle de la carrière SAB et de l'ISDND.

La superficie du site est de 17.400 m² et comprend :

- un bâtiment de 2.100 m²
- une aire étanche de 6.400 m²
- un bassin de réserve incendie de 500m³
- un bassin de récupération des eaux de 100 m³
- une future plate-forme de réception et de broyage pour le bois et les végétaux.

Activité

L'activité du centre consiste à trier différents types de matières : les cartons, le papier, les DEEE (*Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques*) et les emballages ménagers issus de la collecte sélective. Ensuite, ces différents matériaux sont reconditionnés en balle et expédiés vers les filières de recyclage. Cinq types de balle sont constitués :

- PET foncé et clair (*Polyéthylène translucide*)
- PEHD (*Polyéthylène opaque*)
- EMR (*Emballages Ménagers Recyclables*)
- ELA (*Emballages pour Liquide Alimentaire*)
- Cartons

Un tri sommaire est fait sur les DEEE en 4 catégories :

- le gros électroménager hors froid
- le gros électroménager froid
- le petit appareil électroménager
- les écrans

Personnel

Il comprend :

- un responsable d'exploitation
- un conducteur d'engin
- un opérateur presse
- un chef de cabine de tri
- cinq trieurs
- un trieur au sol et agent d'entretien

Bail emphytéotique

L'existence du bâtiment du Centre de tri d'Alpes Assainissement VEO-LIA construit sur un sol communal et du chemin d'accès non répertorié est désormais régularisée.

Un bail emphytéotique est en cours de finalisation chez le notaire.



L'agence postale

Service continu

Changement d'horaires d'ouverture cet été

Afin d'assurer la continuité du service rendu à la population en matière de présence postale, la CCL s'engage à mettre Djamilia Akraoui, adjoint administratif 2^e classe à disposition de la commune de Ventavon pour remplacer la titulaire du poste, Corinne Gontard en congé annuel.

Durant la période du 5 août au 16 août 2013 inclus, l'agence postale sera ouverte l'après midi de 13h30 à 16h30.

Transfert de l'agence postale de Ventavon à la Communauté de Communes du Laragnais

Suite à la réflexion sur le transfert de l'agence postale de Ventavon vers la Communauté de Communes du Laragnais (voir *Ventavon Info n° 38 p 10*), le conseil municipal de Ventavon a donc décidé et demandé ce transfert qui a été accepté par le conseil communautaire. Il sera opérationnel au 1er septembre 2013.

Boîtes aux lettres

Pour faciliter la tâche du facteur ou des facteurs remplaçants et recevoir son courrier dans les meilleures conditions, il faudrait :

- Choisir une boîte aux lettres aux bonnes dimensions

Les dimensions intérieures préconisées par la Poste sont 26 x 26 x 34 cm et bien sûr une serrure normalisée qui permet au facteur de l'ouvrir.

- Identifier de façon lisible votre boîte aux lettres

Indiquer lisiblement votre nom et ceux des cohabitants sur votre boîte aux lettres.

- Faciliter l'accès à votre boîte aux lettres

Votre boîte aux lettres doit être bien positionnée et si possible en bordure de voie ouverte à la circulation publique.

Le passage du facteur est un bon moment pour toute la famille. C'est aussi le moment où le plus doux des toutous se transforme parfois en chien féroce. Pendant le passage de votre facteur, facilitez lui le travail, attachez votre chien et la réception de votre courrier en sera facilitée.

BOUTEILLES ET FLAONS EN PLASTIQUE
CARTONNETTES ET BRIQUES
EMBALLAGES METALLIQUES

EMBALLAGES



Composez le
04 92 65 13 71

Un doute?



Pots en plastique et polystyrène, film plastique

CCL - 2 route de Gap
05 300 1428

Point Propre

Trois bacs de tri au lieu de quatre

Le tri se simplifie sur le Laragnais !

Auparavant les emballages ménagers étaient déposés dans le bac rouge tandis que les bouteilles plastiques étaient déposées dans le bac bleu. Désormais **les emballages ménagers ET les bouteilles plastiques** doivent être déposés dans le même bac !

Nous passons ainsi de 4 bacs de tri sélectif à 3 bacs (verre, papier, emballage ménagers ET bouteilles plastiques).

Vivre en Val Durance

L'association s'exprime

<< L'attention de notre association *Vivre en val de Durance* a été attirée par l'article intitulé « Pré-Projet d'extension » dans le *Ventavon Info* de Décembre 2012 et souhaite apporter des réponses aux allégations de M. Para.

La crainte des riverains ne repose pas seulement sur l'éventuel rebouchage d'un « nouveau trou de carrière par une décharge de déchets » mais aussi sur la création de nouvelles nuisances : poussières, bruit, rapprochement de l'activité industrielle des habitations.

Pour mémoire, dans le projet initial de carrière, la réhabilitation du site prévoyait un réaménagement artisanal et agricole d'où la justification de notre crainte !

Nous rappelons qu'en ce qui concerne la butte des Mollards, elle ne constitue pas seulement un « barrage psychologique » mais bien un écran naturel comme indiqué dans l'étude d'impact réalisée en 1989 (article 3.5.2 intitulé « Poussières »).

M. Para serait-il en mesure de préciser la date d'un début d'exploitation éventuel suite à la création de la nouvelle zone boisée susceptible de protéger les riverains de nouvelles nuisances ?

Considérant que notre but est de préserver une qualité de vie déjà compromise des riverains, nous ne souhaitons pas une dégradation du paysage et une augmentation des nuisances subies au quotidien.

Nous rappelons que toute personne intéressée par l'environnement et la qualité de vie sur la commune peut rejoindre notre association en nous contactant à l'adresse mail suivante :

vivreenvaledurance@sfr.fr >>



Le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée (organisme sans but lucratif). Les missions d'intérêt général susceptibles d'être accomplies dans le cadre d'un Service Civique revêtent un caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel, ou concourent à des missions de défense et de sécurité civile ou de prévention, de promotion de la francophonie et de la langue française ou de la prise de conscience de la citoyenneté française et européenne.

Le Service Civique est un engagement volontaire d'une durée continue de six à douze mois donnant lieu à une indemnisation prise en charge par l'État, ouvert aux personnes âgées de 16 à 25 ans, en faveur de missions d'intérêt général reconnues prioritaires pour la Nation (loi du 10 mars 2010).

Tout renseignement :

<http://www.service-civique.gouv.fr>
<http://www.institut-service-civique.fr>

Un état d'esprit

Martin Hirsch, président de l'Agence du Service Civique, déclarait que ce service était avant tout un état d'esprit. En effet, le service civique coûte 900 € par mois (retraite comprise). Le volontaire reçoit 559 €, dont 103 € financés par son organisme d'accueil. Vrai emploi ou pas, le service civique permet aux jeunes de vivre un engagement quel que soit leur niveau d'étude, leur milieu modeste ou favorisé. Ce qui compte, c'est le brassage, l'opportunité de vivre une expérience pour apprendre à prendre la parole en public, à servir les autres...»

Une nouveauté à la MFR :

Les formations pour adultes

Lors des « Portes ouvertes » du 23 mars 2013, les élèves, les enseignants, le personnel technique et administratif et les administrateurs de la MFR ont fait visiter les lieux et répondu aux questions des visiteurs le plus souvent très intéressés par les méthodes d'enseignements spécifiques à la MFR.

L'école a accueilli 153 élèves cette année dont 60% de Haut-Alpins et 40% de Bas-Alpins et les prévisions seraient à la hausse avec 180 élèves à la rentrée prochaine.

Les taux de réussite aux examens sont très bons puisque les Bacs Pro «vente» et «aménagement paysager» ainsi que le CAPA «travaux paysagers» sont arrivés à 100%, le CAP «petite enfance» à 89% et le brevet des collèges à 95%.

La grande nouveauté de l'année, c'est la formation pour adultes. Des formations proposées à destination des professionnels des travaux paysagers :

- **Habilitation Certiphyto** à destination des paysagistes et arboriculteurs afin d'accéder aux connaissances requises pour sécuriser l'usage des pesticides, de connaître de nouvelles pratiques professionnelles et ainsi d'en réduire leur utilisation.
- **Travaux paysagers** : formations de perfectionnement sur les thèmes de la taille, l'arrosage intégré, la maintenance du matériel motorisé de jardin, l'entretien du matériel agricole, les travaux du sol, les plantations en massif, les ouvrages paysagers, les bases de topographie en espaces verts...

Des formations tout public :

- **Formation bureautique C2i** à destination des salariés d'entreprises et des particuliers afin de leur permettre d'utiliser les technologies de l'information dans leur environnement professionnel de manière régulière et fiable (formation aux logiciels de traitement de texte et tableur, aux outils de communication, à la création de pages web).

Personnel enseignant et administratif



Alain Maurel, président de la MFR Ventavon

- **Contrat de professionnalisation** pour toutes nos formations diplômantes telles que Travaux paysagers, technicien Conseil vente, Petite enfance
- Initiation aux métiers de l'agriculture : la MFR devient un organisme de formation professionnelle inscrite au dispositif ADEMA, financé par le FAFSEA.

RPI

Rythmes scolaires

La réforme

La réforme des rythmes scolaires consiste à passer de 144 jours à 180 jours de classe par an avec :

- 9 demi-journées hebdomadaires incluant le mercredi matin,
- 24 h de classe par semaine ; l'ajout de 3 h le mercredi matin permettrait d'alléger les autres journées de 45 minutes en moyenne,
- la journée de classe sera de maximum 5h30 et la ½ journée de maximum 3h30,
- la durée de la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1h30.

Des activités pédagogiques complémentaires (1h par semaine) viendront s'ajouter aux 24 heures d'enseignement hebdomadaires (aide aux élèves en difficulté, activité prévue par le projet d'école ou le projet éducatif territorial)

Des temps d'activités périscolaires (45 minutes par jour) seront pris en charge par les communes (encadrement : 1 adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans).

Comité de pilotage

L'ensemble du conseil d'école est d'accord pour que cette prise de décision se fasse dans l'intérêt de l'enfant et sur la base de concertations entre tous les partenaires. Dès le premier juillet 2013, un comité de pilotage composé des élus des trois communes, d'une enseignante de chaque école et d'un parent délégué par école a été mis en place pour étudier les activités périscolaires, trouver le personnel compétent et des animateurs BAFA, demander des financements et revoir les horaires pour les rotations de transport scolaire.

Il est composé des élus suivants :

- Ventavon : Karine Grimaud, Laurent Gabet, Régis Roumieu.
- Monétier-Allemont : Pascale Philip, Joëlle Figarella
- Claret : Giselle Martel, Evelyne Faure

La mise en place de cette réforme des rythmes scolaires s'appliquera pour la rentrée scolaire 2014/2015.



Sortie en refuge

Notre séjour au refuge du Tourond du jeudi 13 et vendredi 14 juin s'est très bien passé, nous avons eu une météo clémente. Les enfants sont ravis de leurs deux journées. Nous avons travaillé sur la lecture de paysage, la faune, la flore et sur la vie dans un refuge. Stéphane Chevalier, qui entame sa 27^{ème} saison de gardien de refuge, explique très bien aux enfants comment il a rénové ce chalet d'alpage, comment il l'approvisionne, comment il a fait venir l'eau...

Mes deux papas accompagnateurs (Bastien Figueroa et Fred Ruffé) ont apporté toutes leurs compétences et ont très bien encadré le groupe. Nous avons eu la chance de voir des marmottes de près ; tous les enfants (même les grands garçons) les ont trouvées craquantes.

Le car nous a laissé au hameau des Borels à 1300m, le refuge étant à 1719m. Le vendredi matin, nous sommes montés au-dessus du refuge jusqu'à la cabane de la bergère à 2040m (voir photo du groupe ci-dessus). Notre récompense a été de voir 6 petits bouquetins âgés d'environ 10 mois.

Les enfants ont pris conscience des beautés de leur département !

A bientôt!

Sophie Lafond, institutrice de Ventavon

Effectifs et répartition des classes

La répartition pour la rentrée 2013-2014 sera la suivante :

Classe de Mme Ghigonetto : 1 TPS, 6 PS et 12 MS = 19

Classe de Mme Clément : 16 GS

Classe de Mme Kaced : 10 CP et 9 CE1 = 19

Classe de Mme Maximin : 12 CE2 et 4 CM1 = 16

Classe de Mme Lafond : 5 CM1 et 14 CM2 = 19

Le RPI a pu garder ses 5 institutrices et ses 5 classes malgré un effectif en légère baisse. De ce fait, il a été décidé pour la rentrée prochaine, d'accueillir les enfants de moins de trois ans «propres».

➔ **Nous lançons donc un appel aux parents d'enfants de moins de trois ans de bien vouloir les inscrire dès que possible.**



Animations

Depuis janvier



Tartarin de Tarascon à Ventavon

Le front hivernal a vu **Tartarin de Tarascon** s'exiler sur le continent africain afin de chasser le lion de l'Atlas. C'est la compagnie "Les Arts au Soleil" qui nous a présenté son adaptation d'après le roman d'Aphonse Daudet. Ce fut un divertissement théâtral où l'humeur était au rendez-vous.

Puis, afin de sensibiliser la population sur l'impact de l'homme sur la planète, la fondation Goodplanet a permis la diffusion de deux documentaires de Yann Arthus-Bertrand. Tout d'abord **Home** puis **La Soif du Monde** où, grâce à de spectaculaires images aériennes et une exposition photos, on a découvert le lien qui unit l'homme à la terre dont il dépend. Ce monde mystérieux et fascinant de l'eau douce, indispensable à la survie de toutes les espèces.

Quelques jours plus tard, en attendant l'arrivée de l'été, une rencontre lecture s'est déroulée fin mai. Ce fut un moment d'échanges et de découvertes où les participants ont présenté **un florilège de coups de cœur**. Nous remercions Monsieur Van Hoorenberghe de la librairie "Route du Sud" pour son intervention.

Mi-juin c'est avec grand plaisir que l'atelier d'écriture "**Jeux de Mots**" a eu lieu pour sa rencontre trimestrielle. Là, deux exercices ont été proposés. Moment de concentration afin de créer son texte tout en appliquant les consignes données par Dominique Dubost-Paris mais aussi moment fort agréable de part la bonne ambiance qui y règne et la diversité des textes obtenus.



Ludothèque

Samedi 22 juin, la ludothèque a proposé un après-midi médiéval, en plein air. Deux troupes, l'une locale avec les vikings du Jarl de "**l'Ost des temps jadis**" et l'autre venue de Lançon en Provence, nous ont permis grâce à différentes échoppes de pratiquer la poterie, le tir à l'arc, le jonglage... et de découvrir le monde des potions avec l'herboriste, la taille de la pierre ou les côtes de maille. Tout au long de ce bel après-midi les chevaliers se sont affrontés avec leurs armures et gare aux blessures.... Nous avons joué au bilboquet, aux échecs, aux palets et nombreux jeux mis à la disposition de la population, dansé avec dame Morgane et pour finir festoyé autour d'un banquet.

Atelier Poterie lors de la fête médiévale



Jeux de mots avec Dominique Dubost-Paris



Programme pour la rentrée et l'automne

En septembre, la bibliothèque de Ventavon continue son partenariat avec celles de Lagrand, Laragne & La Batie Monsaléon. Cette année nous allons traiter sous toutes ses formes les fruits et les légumes de nos régions. Aussi de septembre à novembre diverses manifestations vont avoir lieu dans ces quatre bibliothèques. Un programme sera à votre disposition à la Bibliothèque de Ventavon en juillet.



Johanna Gufler, aquarelliste

Le deuxième semestre 2013 va débuter, **en septembre**, le samedi 7 avec un **atelier aquarelle en plein air**. C'est avec plaisir que Johanna Gufler vous guidera dans la réalisation de natures mortes. Cet atelier s'adressera au débutants ainsi qu'aux confirmés, pour participer il suffira de s'inscrire soit par téléphone, soit directement à la bibliothèque de Ventavon lors de vos emprunts de livres.

Le mercredi 11, Sylvie Colpin vous donnera rendez-vous pour la reprise des cours de **Yoga** (7€ la séance), à 18h à la salle du Prieuré.

Le 14, **la ludothèque** recevra dans la salle du Prieuré enfants & adultes où le jeu sera à l'honneur à partir de 14h et jusqu'à 17h.

Le 21, c'est une **visite guidée de la maison de la biodiversité** dans les collines de Manosque qui vous sera proposée. Le Parc Naturel Régional du Lubéron et ses jardiniers vous inviteront à découvrir notamment la diversité des fruits dans un verger conservatoire de plus de 500 variétés. Un car sera mis à votre disposition, départ de la place des aires à Laragne et les places étant limitées, pensez à vous inscrire.

Le 28 Lucie & Cécile du GAEC de la

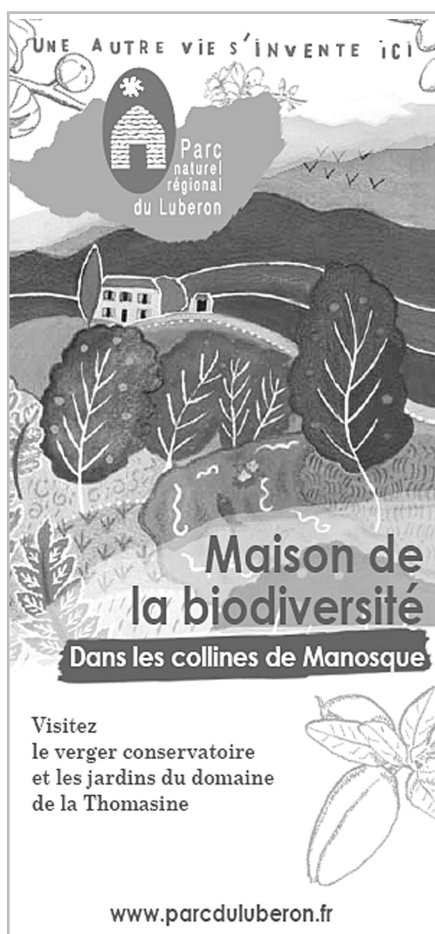
Yourte nous donneront quelques idées et **astuces pour jardiner naturellement**, cette rencontre aura lieu à la salle du Prieuré.

En Octobre, le mardi 2, Dominique Dubost-Paris nous accueillera de 19h à 20h30, à la salle des chasseurs, place du Prieuré, pour un **atelier Jeux de mots** afin de créer dans une bonne ambiance des textes suivant une consigne donnée (participation 5 €).

Le samedi 5, **un stage de teintures végétales** vous sera proposé sur la journée. Nous y aborderons l'histoire de la teinture végétale; présentation des plantes tinctoriales de notre région et d'ailleurs, recherche sur le terrain si le temps le permet, préparation du tissu, réalisation des bains et technique du shiborie qui permet des motifs par pliage de tissu.

Le samedi 12, **la ludothèque** aura lieu de 14h à 17h pour les parents et leurs enfants.

Durant la semaine du goût, vous pourrez découvrir **l'exposition sur les "Epices"** à la bibliothèque. Elles viennent de pays lointains, nous font rêver, changent tout dans la cuisine mais qui sont-elles ?



Le mercredi 23, un **atelier Land'Art** (si le temps le permet) ou création d'un tableau ou d'un mobile uniquement avec des éléments naturels, sera proposé aux enfants (sur inscription).

En novembre, le lundi 4, Christine & Christophe Roland nous recevront afin de visiter leur station de conditionnement. Ils nous éclaireront sur **la filière du fruit** (pomme/poire) de la plantation de l'arbre jusqu'au produit emballé prêt à être consommé. Une exposition sur les fruits anciens sera disponible à la bibliothèque.



Oeuvre d'Arcimboldo, peintre italien - 1573

Le mercredi 6, à la salle du Prieuré YOMA intervenante plasticienne, recevra les enfants pour un atelier d'arts plastiques autour du thème de l'automne et d'**Arcimboldo** peintre italien (sur inscription).

Le samedi 9, la ludothèque aura un **atelier sculpture sur fruits & légumes** afin que petits et grands puissent réaliser lanternes & figurines avec navet, potimaron, orange, poivron, champignon etc...

Le samedi 16, nous visiterons **le musée de Gap** avec YOMA qui nous fera découvrir des œuvres ayant traités le sujet des fruits & légumes par de belles natures mortes.

En décembre, le mardi 10, nous retrouverons Dominique Dubost-Paris à la salle des chasseurs, place du Prieuré pour un exercice créatif à l'atelier "**Jeux de Mots**" (participation 5 €).

Et le 14, notre rendez-vous mensuel avec la ludothèque se déroulera, salle du Prieuré de 14h à 17h.

En attendant bonnes vacances à tous.

Corinne Gontard

* * *

Naissances

- **Hugo**, fils de Sandrine Meissonnier et d'Alexandre Bédérian habitant au Villard est né le 5 février 2013 à Gap.



Alexandre, Louna, Hugo et Sandrine

- **Chloé**, fille d'Élodie Gontard et de David Pocchiola-Cit habitant au village est née le 11 février 2013 à Gap.



Chloé

Décès

- **Roger Charrier** est décédé le 15 août 2012 à Nîmes, à l'âge de 82 ans.

- **Léon Gontard** habitant au Villard est décédé le 23 janvier 2013 à la Saulce, à l'âge de 81 ans.



Gym Plaisir à la recherche d'un animateur sportif...

Suite au désistement récent de Rachel, l'animatrice du mardi soir qui devait dispenser le cours de gym tonique pour adultes et le nouveau cours « Découverte de la Danse et de la Gym » pour enfants, l'association Gym Plaisir est à la recherche d'une autre personne pour la remplacer.

Par contre, Josette sera là dès le lundi 9 septembre 2013 pour le cours de Gym douce.

ADULTES

Gym Douce

Josette animera les cours du **lundi soir de 19h30 à 20h30**, où l'équilibre, la souplesse des articulations, les étirements et la relaxation sont à l'honneur dans une ambiance sereine et décontractée.

Le tarif sera de 95 euros (licence et assurance comprise avec possibilité de régler en trois fois).

LE NOUVEAU BUREAU DE L'ASSOCIATION :

- Présidente : Maryse Charnier
- Vice-président : Gérard Godbillon
- Secrétaire : Thierry Boulet
- Secrétaire-adjointe : Marie-Renée Robit
- Trésorière : Sophie Roca
- Trésorière adjointe : Corinne Bonassieux

Vous saurez tout sur la suite de nos recherches d'animateur en venant au vide-grenier, le 1er septembre 2013.

N'hésitez pas à nous rejoindre également lors de nos cours à la salle du Prieuré à Ventavon, pour essayer et partager un moment de gaieté en préservant votre santé !

CONTACT : Maryse Charnier au 04 92 66 43 59

ACCA de Ventavon



Délivrance des cartes et récupération des timbres votes :

Permanence le 28 et 29 août 2013 de 18 à 20h à la salle du Prieuré

Bilan des plans de chasse 2012 :

- 4 chamois attribués : 4 tués
- 4 chevreux attribués : 2 tués
- 14 chevreuils attribués : 14 tués
- Sangliers : 45 tués
- Destruction des nuisibles (renards) : 11 tués

Jours de chasse :

- Samedi, dimanche, lundi et mercredi jusqu'au 1^{er} novembre.
- Du 1^{er} novembre à la fermeture (voir arrêté préfectoral selon les espèces).
- Jour de non chasse : le vendredi (jour imposé par la Fédération des Hautes-Alpes).

Affouage 2013

Inscriptions

Du 2 au 20 septembre en mairie.
Frais : 20 € par affouagiste en chèque (résident principal).

Lieu : Bois de Faye

A la suite des coupes 2012.

Marquage des lots

(minimum 10 personnes)
Vendredi 11 octobre à 8h30.

Attribution des lots

Samedi 19 octobre à 14h.

Renseignements

Christian Chauvin
04 92 66 44 12

Erratum

Une erreur s'est glissée dans les légendes des photos représentant les œuvres de deux artistes dans le *Ventavon Info* N°38 à la page 18. Il s'agissait d'inverser leurs noms, pour l'acrylique ce sera Alain Chauvet et pour l'huile ce sera Martine Templier.



Elections

Bureau de vote de Ventavon :

Le bureau de vote sera installé à la salle du Prieuré au-dessus de l'auberge. Vous pouvez y accéder également de plein pied par la petite ruelle à droite de l'agence postale.

- Inscription sur les listes électorales

Les demandes d'inscription doivent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2013 pour pouvoir voter en 2014.

Pour pouvoir voter, un électeur doit :

- Avoir au moins 18 ans
- Être de nationalité française ou d'un pays membre de l'UE
- Être inscrit sur les listes électorales
- Jouir de ses droits civils ou politiques.

- Élections municipales en 2014

Les dates des élections municipales ne sont pas encore établies précisément. On sait logiquement qu'elles devraient se dérouler en mars 2014. Les deux dimanches d'élection, espacés d'une semaine, seront annoncés par un texte officiel publié dans les mois à venir.

Mode de scrutin

Le mode de scrutin ne change pas pour les communes de moins de 1000 habitants. Le scrutin de liste et les règles de parité des candidat(e)s de la réforme des élections locales ne s'appliqueront donc pas pour les élections municipales de Ventavon.

Par contre, la population totale de Ventavon ayant augmenté depuis les dernières municipales et dépassant désormais les 500 habitants, le nombre de conseillers municipaux à élire sera de 15.



Curez vos ruisseaux !

La Commune ne peut pas intervenir sur un cours d'eau dont les rives sont en propriété privée et vous re-précise vos devoirs.

L'entretien régulier des cours d'eau non domaniaux incombe au riverain, qui est propriétaire des berges et du lit, jusqu'à la moitié du cours d'eau (article L215-2 du Code de l'Environnement, CE).

L'entretien régulier d'un cours d'eau a pour objet « de maintenir ce cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives » (article L215-14 du CE).

L'article R215-2 du CE précise la définition d'entretien régulier réalisé par le propriétaire riverain : celui-ci est assuré par le seul recours à l'une ou plusieurs des opérations citées ci-dessus et au faucardage localisé, « sous réserve que le déplacement ou l'enlèvement localisé de sédiments n'ait pas pour effet de modifier sensiblement le profil en long et en travers du lit mineur ».



Laissez le passage !

Le maire étant tenu de prendre les mesures permettant le rétablissement de la circulation sur un chemin rural indûment barré par un riverain, nous demandons donc aux riverains contrevenants de bien vouloir laisser le passage au public et de ne pas s'approprier un chemin répertorié comme tel.

- Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune. C'est la définition de l'article L.161-1 du Code Rural.



Incivilités

Nous retranscrivons sur le bulletin communal, les plaintes entendues en mairie ou par les élus à propos des mégots de cigarette et des crottes de chiens laissés sur la voie publique, des chats qui prolifèrent, de l'abandon de déchets encombrants posés à côté des containers d'ordures ménagères, du stationnement sur les lauzes, des bacs à fleurs cassés...

Les incivilités sont nombreuses, il faut donc que nous adultes responsables montrions l'exemple afin que les jeunes générations soient respectueuses du bien commun et puissent imiter les bons gestes de leurs parents.

La vallée de la Durance, voie de communication historique

L'itinéraire du col de Montgenèvre et de la vallée de La Durance semble avoir été la voie de pénétration et de franchissement des Alpes la plus fréquentée pour relier l'Italie à la France actuelle.

Elle reste une route emblématique qui s'est appropriée les noms de personnages illustres avec toute leur histoire.



Rubrique historique
préparée par Denis Buffet

La voie Héracléenne

La légende attribue à Héraclès « patron des géomètres » la création du premier grand itinéraire à travers tout le Sud de la Gaule.

Le plus ancien témoignage que nous possédions est un texte grec du III^e siècle avant notre ère attribué à Aristote mais emprunté probablement à Timée (Platon) : « On dit que d'Italie jusqu'en Celtique chez les Celtoligures et les Ibères, il y a une route qu'on appelle voie Héracléenne. Qu'un Héliène ou un homme du pays y passe, les voisins prennent garde qu'il ne lui arrive aucun mal, car ceux-là en porteraient la peine chez qui le mal se serait fait »... exemple donc d'un itinéraire garantissant la sécurité des voyageurs, par opposition, bien sûr à tout autre passage. Et nous retrouvons Héraclès, avec ici la mention précise d'une voie héracléenne mise sous la protection du héros qui avait été le premier à l'ouvrir, lors de son retour d'Ibérie.

Pour tout savoir, Héraclès, héros de la mythologie est parti du détroit de Gibraltar, dont les hautes falaises portent depuis le nom de « Colonnes d'Her-

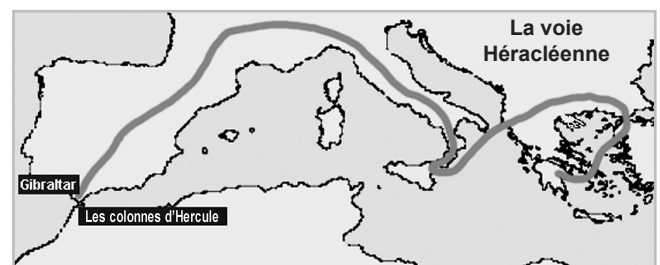


cule», pour réaliser un de ses 12 travaux. Celui-ci consistait à récupérer les bœufs de Géryon, roi de Tartessos, en Espagne, ville qui se situait en Andalousie, pour les ramener en Grèce. Héraclès fait le tour du bassin Méditerranéen en utilisant les voies terrestres existantes et donne son nom à la route lé-

gendaire décrite plus tard par Polybe, historien grec (-203, -126 av JC).

Il est bien difficile de dire si l'itinéraire mentionné par le pseudo Aristote, cité précédemment, est encore, ou non, la route côtière méditerranéenne. La mention Celto-Ligures (qui peuplaient les Alpilles et le cours inférieur de la Durance) pourrait faire songer, déjà, à la route du Mont-Genèvre, qui, par la Durance justement, arrivait jusqu'au Delta du Rhône et, de là, à la côte languedocienne puis ibérique.

Diodore, historien du premier siècle avant notre ère parle d'un Héraclès voyageur, fondateur de villes et de cultes, d'un héros qui ouvre la voie et assure la sécurité de ceux qui après lui, viendront prendre possession des lieux, le mythe a beaucoup évolué. Héritier du passé, il légitime et justifie toujours la colonisation : ce qu'Héraclès avait fait (aménager la nature encore brute des pays barbares, tuer les indigènes xénophobes, châtier les despotes insolents...) les Grecs s'autorisaient à le refaire pour la bonne cause et l'œuvre du héros grec, en Gaule, est de ce point de vue exemplaire : « il abolit les coutumes sauvages et, entre autres, celles de tuer les étrangers », il assure, de même, la sécurité des passages alpins « en châtiant les brigands qui avaient coutume de piller et de massacrer les troupes qui traversaient ».



Plusieurs cols alpins revendiquent, la préférence du passage du héros, mais l'itinéraire du Montgenèvre semble être un des passages retenus. Pétrone, poète et romancier évoque le passage de César « *en ce lieu sacré où s'élèvent les autels d'Hercule... dans les Alpes voisines du ciel, à l'endroit où, écartées par le dieu grec, les roches vont s'abaissant et se laissent aborder* », indice supplémentaire pour se l'approprier.

Doc. : Dialogues d'histoire ancienne, Institut des sciences et techniques de l'Antiquité 1999

Passage des Alpes par Hannibal

Hannibal (-247 à -183 av JC) est l'un des grands personnages de légende de l'antiquité. Il s'est illustré en 218 av JC au début de la deuxième guerre punique. Il dirigea les troupes carthagoises à l'assaut de l'empire romain naissant. Il est surtout célèbre pour avoir conduit l'armée carthaginoise accompagnée d'éléphants de guerre dans un fabuleux périple à travers les Alpes pour rejoindre les plaines d'Italie. Ces qualités de meneur d'hommes, de stratège militaire et son sens critique aiguisé ont fait de lui un chef de guerre inégalé.

La voie terrestre par le sud de la Gaule est la seule possible pour conduire plusieurs dizaines de milliers d'hommes d'Espagne en Italie. De surcroît, Hannibal espère trouver des alliés parmi les tribus gauloises de Gaule cisalpine, en arrivant dans un territoire mal contrôlé par les Romains. Après avoir traversé le Languedoc et passé le Rhône, Hannibal évite d'affronter l'armée de Scipion débarquée en Provence et conduit ses troupes à travers les Alpes en dix jours d'approche, neuf jours de montée au milieu de tribus hostiles, deux jours de regroupement au col et quatre jours de descente en se taillant un chemin dans le versant, pour parvenir enfin dans la plaine du Pô.

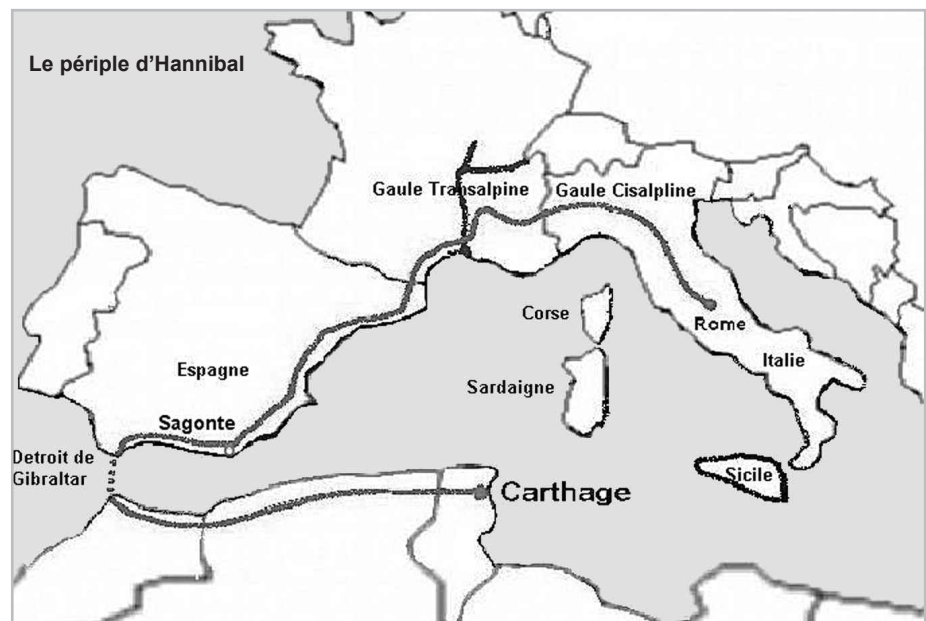
L'itinéraire emprunté par Hannibal, déjà objet de thèses concurrentes dans l'Antiquité, reste toujours sujet à polémiques. Toutes les hypothèses avancées depuis l'époque de la renaissance, souvent par des spécialistes mais aussi par des auteurs plus imaginatifs, sont fondées sur l'interprétation des textes de Polybe. L'archéologie n'ayant pas



apporté d'éléments probants, plusieurs hypothèses continuent d'être étudiées, notamment celle d'un passage empruntant la vallée de la Durance pour franchir ensuite les Alpes par le col du Montgenèvre ou même celui de la Traversette. Et sachant qu'il venait de la vallée du Rhône et qu'il a traversé le pays des Voconces qui nous intéresse, nous Ventavonnais, pourquoi ne serait-

il pas passé avant cela par le col de Faye ? Ceci n'est qu'une allusion à l'évènement festif et théâtral de juillet 2001 qui s'était déroulé au col de Faye : « Le périple d'Hannibal, Mont Séléucus - 218 » par les Pile ou Versa.

Ne voulant pas en rajouter aux milliers d'ouvrages écrits sur le sujet, nous laisserons aux vrais historiens le soin de trouver un jour la réponse.



Via Domitia

Bien avant la soumission de l'ensemble des peuples gaulois à la fin du 1er siècle av. J.-C., Rome avait, aux alentours de -120 av JC, conquis le sud de la Gaule dans un but purement stratégique : premièrement franchir les Alpes pour répondre à l'appel de la cité grecque de *Massalia*, alliée de Rome, menacée par la pression constante des peuplades celtoligures venues de l'arrière pays et deuxièmement annexer les territoires compris entre l'Italie et les provinces d'Hispanie.

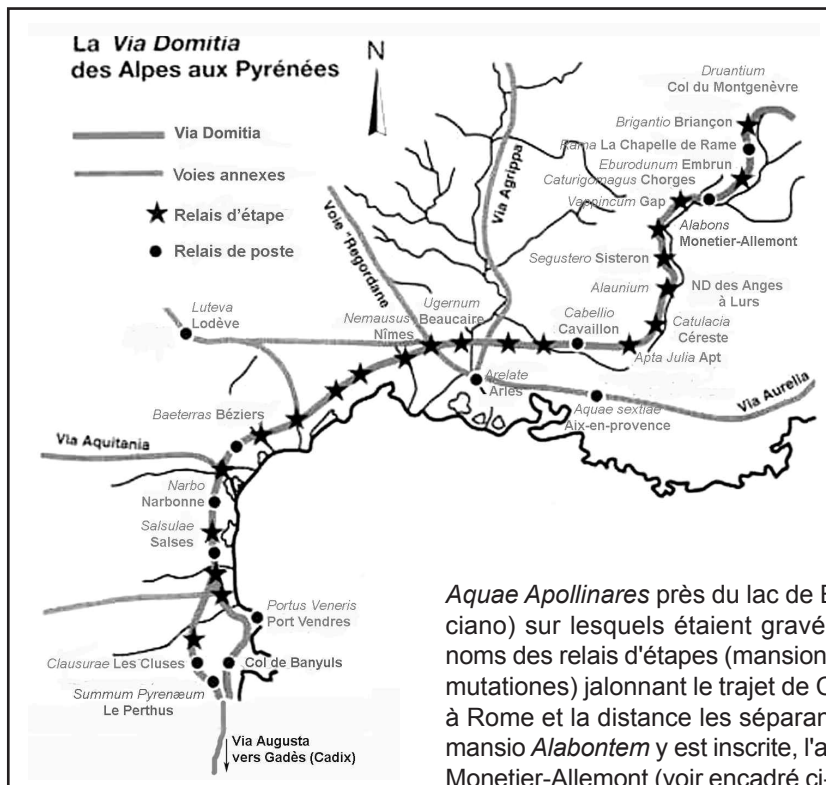
La première décision politique prise fut l'amélioration conséquente d'une route probablement existante et dont la réalisation fut supervisée par le proconsul Cneus Domitius Ahenobarbus. Il reprit en l'aménageant le tracé hypothétique de l'antique voie héracléenne et de la route empruntée par l'expédition d'Hannibal. Comme c'était la coutume, il donna son nom à cette voie. La Via Domitia ou voie Domitienne est ainsi la première route aménagée suivant un schéma organisé de la Gaule dès -120 av JC qui allait permettre l'installation et la circulation de garnisons protégeant des villes devenues romaines. La première colonie romaine du sud de la Gaule fut Narbonne (*Narbo Martius*), capitale de la Gaule transalpine, appelée la province Narbonnaise ou simplement la *Provincia* sous l'empereur Auguste.

Première route construite par les Romains en Gaule, elle franchit les Alpes au col de Montgenèvre (1 850 m), suit la vallée de la Durance, longe le Lubéron par le nord, franchit le Rhône à Beaucaire, passe par Nîmes (*Nemausus*) et suit la côte du Golfe du Lion

Borne milliaire



Gobelet de Vicarello



Aquae Apollinares près du lac de Bracciano) sur lesquels étaient gravés les noms des relais d'étapes (mansiones et mutationes) jalonnant le trajet de Cadix à Rome et la distance les séparant. La mansio *Alabontem* y est inscrite, l'actuel Monetier-Allemont (voir encadré ci-dessous),

jusqu'à l'Espagne, en reliant sur son chemin les principales cités gauloises de l'époque. Elle contourne donc le territoire de Massalia, cité grecque indépendante jusqu'en -48 av JC.

Bien que destinée à la circulation des légions romaines, les marchands empruntent rapidement cette voie. Plus tard, ce sont les fonctionnaires de la République puis de l'Empire qui l'utilisent (poste impériale ou *cursus publicus*). La construction de cette voie fut bénéfique à l'économie locale grâce aux échanges qu'elle permit entre les cités.

Le tracé de la Via Domitia est connu assez précisément grâce à plusieurs sources :

- les gobelets de Vicarello (objets votifs provenant d'une station thermale

- la Table de Peutinger* qui est une copie d'un document du III^e siècle établi à partir d'une fresque et l'Itinéraire d'Antonin qui est une énumération des stations sur les routes de tout l'empire avec les distances en milles.

La voie était ponctuée de bornes milliaires, qui correspondent plus ou moins à nos actuels panneaux indicateurs, indiquant les distances entre la borne et les villes voisines et portaient le nom et les titres de l'empereur sous le règne duquel elles avaient été mises en place. Sur le tracé de la Via Domitia ont été recensées plus de 90 bornes de ce type placées à mille pas l'une de l'autre. Pour comprendre, un mille romain équivalait à 1000 pas (soit 1,482 km). Un pas romain équivalait donc à deux enjambées (ou plutôt à un double pas) d'un soldat romain (soit 1,48 m).

* voir la table de Peutinger
publiée dans le Ventavon INFO n° 26, page 10 de décembre 2006

En reprenant les éléments sur **les gobelets de Vicarello** qui précisent en chiffres romains la distance entre deux stations importantes, on constate la précision des calculs de l'époque en sachant que le point zéro n'était pas forcément au même endroit qu'actuellement :

CATURIGOMACUM XII Charges à Gap XII x 1,48 = 16,8 km
 VAPPINCUM XVIII Gap à Monetier-Allemont XVIII x 1,48 = 26,64 km
 ALABONTEM XVI Monetier-Allemont à Sisteron XVI x 1,48 = 23,68 km
 SEGUSTERONEM Sisteron...

Tracé sur Ventavon

Joseph Roman, historien de la fin du 19^es, nous indique que la voie Domitia était encore utilisée au Moyen-âge et même plus tard comme chemin rejoignant Monetier et Ventavon. Elle devait traverser le torrent de Pont-Frache à 500m du village actuel de Monetier et continuer en ligne droite jusqu'à la ferme de l'Eperon. Puis elle contourne par le Nord l'oppidum de Ventavon, passe le Beynon à l'endroit du pont actuel puis en décrivant un arc de cercle, elle aboutit au Trouquet. On la voit ensuite passer l'affluent du Beynon qui vient du Lauza (Le Mardaric).

La voie suit le très ancien chemin de Ventavon à Upaix et passe à l'Ouest des lieux-dits Les Marcillons, Les Empeygnées, Les Longs et Les Aguillons.

Pont romain

J. Roman relate également l'existence « d'un pont romain en petit appareil qui aurait été détruit au XIX^es siècle entre Ventavon et le Monétier-Allemont, sur le torrent du Bramafan, sur un tronçon

de la grande voie de la Durance. »

Il parle bien sûr de la voie Domitia, mais pour ce qui est du Bramafan, il se jette au niveau de la RD 942 dans le Mardaric et se trouve à cet endroit sur la limite entre Lazer et Ventavon. Au vu de cette erreur de retranscription de toponyme, on pourrait supposer que ce pont se trouvait soit sur la RD 942 sur le Bramafan, soit après le Trouquet sur le Mardaric en direction d'Upaix, soit plus probablement sur le torrent de Malrif (ou de la Gravière et Pont-Frache) qui fait limite cette fois-ci avec Monetier et Ventavon.

Voies secondaires au col de Faye

À côté des grandes routes interprovinciales du type de la voie domitienne, il y avait bien entendu un réseau relativement dense de voies secondaires, reliant entre eux les bourgades (*vici*) et de très nombreux chemins privés.

Une petite route ou un chemin pour cavalier devait se séparer de la voie Domitia entre le Monétier-Allemont (*Alabons*) et Ventavon, passait au col

de Faye et rejoignait la voie romaine de Gap à Die qui passait par La Bâtie-Mont-Saléon (*Mons Seleucus*). C'était le plus court chemin entre deux *mansiones* connues.

Sur le territoire de Ventavon, on suppose qu'elle devait passer probablement par Bayasse, rejoindre le chemin forestier de Bonsecours, puis traverser le torrent de Bonsecours à l'endroit où il se jette dans le Beynon, rejoindre Eglise vieille, traverser Combe chaude, longer le vieux Château puis la ferme de Beaujeu au col de Faye et redescendre côté Savournon (voir tracé vert sur la carte en fin de rubrique).

J. Roman indiquait qu'elle traversait le *vicus* romain de la Bâtie-Mont-Saléon (*Mons Seleucus*) ; « des restes de voie ont été mis à jour dans les fouilles qu'on y a faites à plusieurs reprises et indiquent nettement cette direction. Entre la Bâtie-Mont-Saléon et le col de Faye, notamment au Plan-du-Bourg et à Villalongue, on peut encore suivre la trace fort apparente de cette voie ».

Via Cottia per Alpem

Dans les hautes vallées alpines se tenaient encore des peuplades autonomes et belliqueuses, véritables foyers de rebellions qui représentaient une menace pour la province romaine nouvellement déclarée, la Narbonnaise.

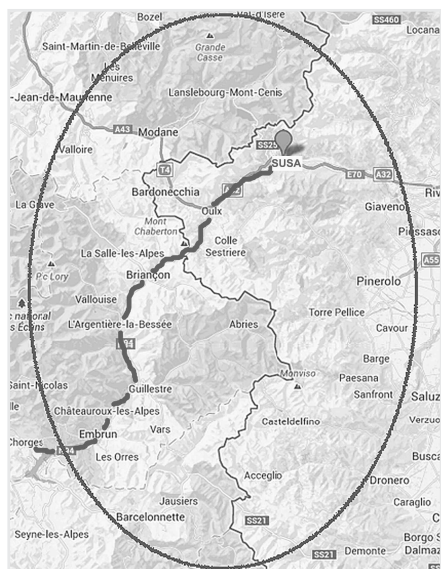
Notamment le petit royaume de Suse, dont son roi Donnus contrôlait entièrement le passage des Alpes. En - 58 av. JC, les Vésubiens empêchent César, parti combattre les Hérvètes, de franchir

les Alpes par Montgenèvre. Les Romains ressortent vainqueurs de l'affrontement grâce à Donnus, ami de Rome, qui intervient pour les laisser passer. En récompense, César agrandit son royaume en lui donnant la vallée de la Haute Durance et de l'Ubaye.

Marcus Julius Cottius, successeur de Donnus, choisit entre la protection romaine et l'affrontement armé. En - 10 av. J.C., du temps de l'empereur Auguste, il fut nommé préfet (*praefectus civitatis*) du nouveau protectorat romain que constituaient les terres de son royaume (*Alpes Julix*) et de ses 14 peuples qui y vivaient et dont il fit graver la liste* sur l'Arc de Suse élevé en l'honneur d'Auguste (-8 av. JC). En échange, Rome exigea qu'il entretint les cols et les routes des Alpes.

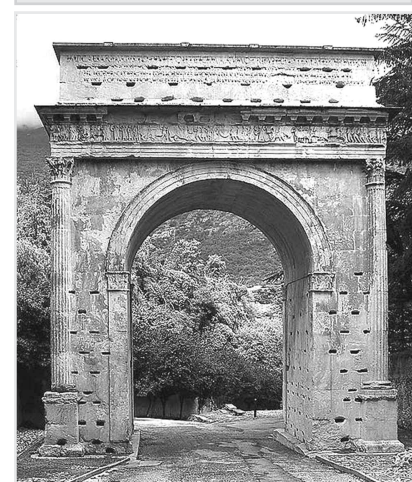
C'est ainsi que naquit une autre dénomination de la via Domitia, la *via Cottia per Alpem*, utilisée pour la partie entre Suse et Gap.

Plus tard le fils de Cottius, du même nom lui succéda et l'empereur Claude lui restitua le titre de *rex* (du *Regnum Cottii*). Ce n'est qu'à sa mort en 56 après JC que ses états furent réunis à l'Empire, formant la plus grande partie de la province romaine des Alpes Cottiennes (*Provincia Alpium Cottiarum*).



Les Alpes Cottiennes : une zone géographique à cheval entre deux pays : la France (Savoie, Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence) et l'Italie (Piémont).

Arc d'Auguste à Suse



« A l'empereur César Auguste, fils du divin (César), grand pontife, ayant la puissance tribunicienne pour la XV^e fois, salué *imperator* pour la XIII^e fois, M. Julius Cottius, fils du roi Donnus, administrant les communautés qui sont citées ci-après : Ségoviens, Ségusiens, Belaces, Caturiges, Medullas, Tebaves, Adanates, Savincates, Ecdini, Véamini, Venisaniens, Imerii, Vésubiens, Quariates, et ces peuples qui sont sous son administration firent cet arc. »

* Cette dédicace citée ci-dessus permet de connaître la date précise de l'édifice et le nom des tribus celto-ligures du petit royaume de Cottius.

Le chemin de Compostelle

Beaucoup de chemins mènent à Rome et inversement à Saint-Jacques de Compostelle. Depuis des siècles, les Romieux (ceux qui vont vers Rome) et les Jacquets (ceux qui vont vers Saint-Jacques de Compostelle)* se croisent sur ces parcours légendaires. Un de ces chemins de Compostelle suit au plus près le même tracé que la *Via Domitia* de Rome à Arles en passant par le Montgenèvre pour après continuer avec la *Via Tolosana*, la *Via Aragonnes* et finir avec *El Camino Francès* jusqu'à Santiago de Compostela.

Origine du pèlerinage

Le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un pèlerinage catholique dont le but est d'atteindre le tombeau de l'apôtre saint Jacques le Majeur, situé dans la crypte de la cathédrale de Santiago de Compostela en Galice (Espagne).

L'origine du pèlerinage, d'après la légende chrétienne remonte en 820-830 lorsqu'un ermite du nom de Pelayo, à la suite d'une révélation divine, guidé par une étoile au-dessus d'un champ désert (d'où le nom Campus stellae, qui donne Compostelle) découvre un tombeau qu'il attribue à Jacques Le Majeur. Selon la légende, une barque de pierres contenant le corps de saint Jacques recouvert de coquilles depuis la terre Sainte échoua à sur la côte de Galice. L'Espagne en pleine reconquête des territoires perdus contre les Sarrasins fait de saint Jacques le « matamore » (qui met à bas les Maures) et c'est en 1211 que la première cathédrale est consacrée à saint Jacques dit le Majeur. Le pèlerinage existe déjà. Ce serait un moine poitevin, Aymeric Piccaud qui tracera en 1140 les itinéraires pour Saint-Jacques : les voies de Tours, Vezelay, Puy en Velay et Arles. Ces chemins se rejoignent à Puente la Reina pour former le *Camino Frances*, dit aussi *El camino*.

Deux chemins arrivent à Arles, il s'agit de l'ancienne voie *Domitia* (par Turin, Montgenèvre et les Hautes-Alpes) et la voie *Aurelia* (par Menton, Fréjus et Aix-en-Provence)

Pèlerinage et itinéraire culturel

Mais c'est seulement après que Ferdinand d'Aragon ait chassé le dernier souverain musulman Boabdil de Grenade lors de la reconquête en 1492 que le pape Alexandre VI déclare officiellement Saint-Jacques-de-Compostelle lieu d'un des « Trois grands pèlerinages de la Chrétienté », avec ceux de Jérusalem et de Rome.

Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, qui correspondent à plusieurs itinéraires en Espagne et en

France, ont été déclarés en 1987 « Premier itinéraire culturel » par le Conseil de l'Europe.

Des Hautes-Alpes vers les Alpes de Haute-Provence

Le projet de création d'un chemin de Compostelle reliant Montgenèvre à Arles lancé en 1998 par l'association régionale des Amis de St Jacques de Compostelle et de Rome a abouti en 2007. Grâce au partenariat engagé entre la FRRP et les Amis de Saint-Jacques, le projet est homologué par la Fédération Nationale de Randonnée Pédestre et baptisé GR 653 D (D pour Domitienne) .

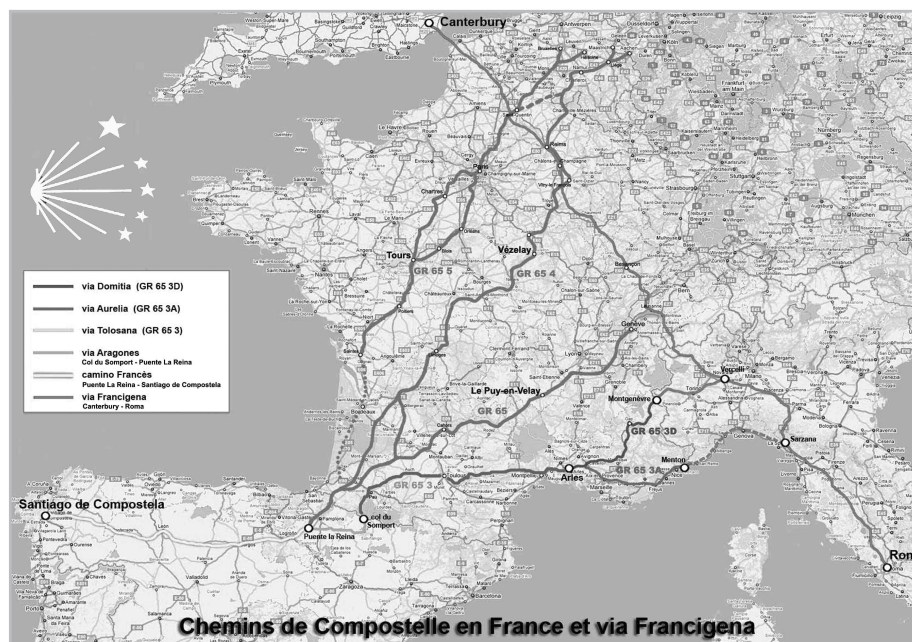
De Montgenèvre à Tallard, la voie domitienne du sentier de Compostelle traverse les Hautes-Alpes sur près de 150 km. Entre paysages et sites culturels d'exception cet itinéraire dévoile la richesse patrimoniale des Hautes-Alpes.

La partie du tracé haut-alpin du chemin de Compostelle arrive d'Italie par Turin, Susa et Clavière pour parvenir à Montgenèvre et descendre ensuite à Briançon. Puis le chemin se poursuit par le Pont de Cervière, Villar St-Pan-

crace, Prelles, Les Vigneaux, L'Argentière-la-Bessée, Champcella, St-Crépin, Eygliers, Montdauphin, Fontaine de Réotier, St-Clément, Châteauroux, Embrun, Baratier, Les Crots, l'abbaye du Boscodon, Savine, Saint-Apollinaire, Chorges, Montgardin, ND du Laus, Rambaud, col de St-Mens, Gap et pour finir les dernières étapes haut-alpines, Lettret et Tallard avant d'entrer dans le département des Alpes de Haute-Provence.

Là, il emprunte la rive gauche de la Durance par Venterol, la Motte-du-Caire, Saint-Geniez, Sisteron, Peypin, Peyruis, St-Michel l'observatoire... C'est une variante du tracé historique et si nous voulons rester fidèles au tracé historique, le chemin de Compostelle suivant la via Domitia aurait du rester sur la rive droite de la Durance jusqu'à Sisteron. On suppose que le sentier de randonnée déjà existant et les hébergements installés également le long du parcours ont dû faire pencher la balance du côté gauche de la Durance. Le chemin de Compostelle est aussi une réalisation d'économie touristique.

* *Etymologie des noms de famille : On pourrait supposer à l'énoncé de deux patronymes ventavonnais qu'un ascendant d'un certain Roumieu a dû cheminer vers Rome, et qu'un ascendant d'un certain Jacq a dû faire le chemin inverse vers Saint-Jacques de Compostelle.*



Marche vers Compostelle

Prochaine étape

de Plan de Vitrolles à Ventavon

Mardi 23 juillet 2013

Deux jours avant la fête de Saint-Jacques, le 25 juillet, une troisième étape de la marche vers Compostelle sur la rive droite de la Durance de Plan de Vitrolles à Ventavon est proposée par les Amis Haut-Alpins de Saint-Jacques et de Rome, en complément au parcours balisé par La Motte du Caire.

En effet, cette section d'itinéraire prévue pour le 23 juillet est en fait située sur une partie du tracé historique qui reprend l'ancienne voie romaine Domitia. Les variantes permettent quelques haltes instructives sur des sites remarquables.

En 2011, les marcheurs étaient partis de la Saulce pour rejoindre Lardier et en 2012, la randonnée continuait de Lardier à Plan de Vitrolles.

Cette année, ils partiront de Plan de Vitrolles. Une messe sera célébrée à 8h30 à l'église puis **le départ de la marche est prévu à 9h15** en empruntant la voie qui longe le canal pour rejoindre le village de Monétier-Allemont. Puis ils repasseront le pont vers Ventavon-village via le Nouvelon, avec une halte à l'église de Ventavon où le Père Pierre Fournier leur expliquera ses signes jacquaires.

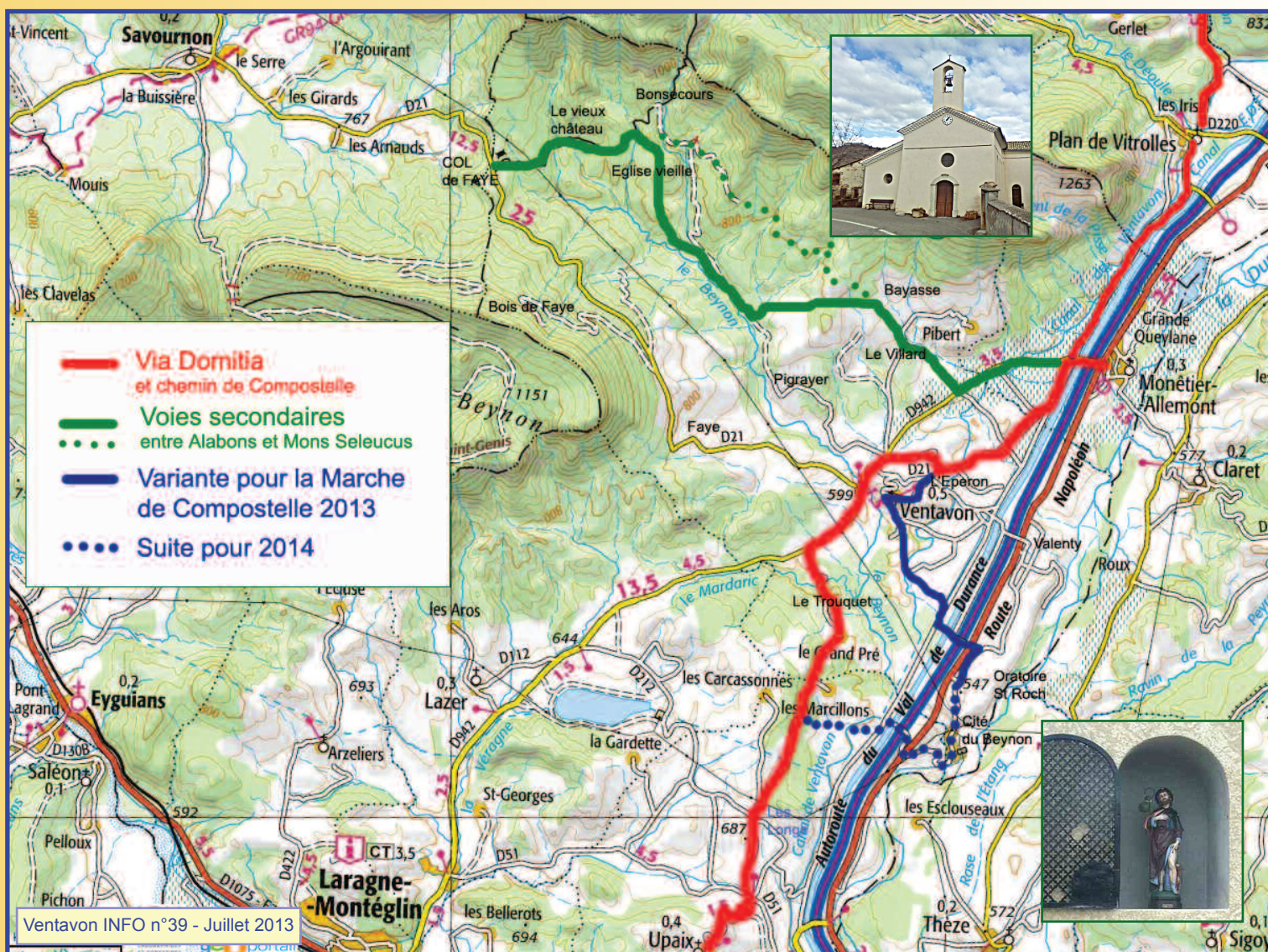
Vers 12h30, un pique-nique tiré du sac de chacun sera pris dans le village de Ventavon.

Après manger, ils reprendront la ballade en descendant vers la Garenne par le chemin sous l'auberge puis en longeant les vergers, ils laisseront La Garenne sur leur droite et Guers sur leur gauche pour rejoindre le pont et ainsi traverser le canal, l'autoroute et la route nationale. En continuant vers le Sud, ils rejoindront le nouvel oratoire Saint-Roch avec sa vue panoramique **pour arriver à 16 h**. Une navette est prévue pour emmener les chauffeurs à Plan de Vitrolles afin de ramener les voitures à l'oratoire.

L'an prochain, la quatrième étape partirait de l'oratoire St-Roch vers Upaix et au-delà...



© M. Bellino



VENTAVON INFO N° 39



XI^{èmes} Rencontres Musicales de Ventavon
En partenariat avec l'Atelier Lyrique d'Embrun

**Croisière Lyrique
en Méditerranée**

Conception
Mise en scène
Lydia Mayo
Pianiste
Eric Laur

Participation libre
en fonction
du plaisir que
vous avez
éprouvé

Place du Château à Ventavon
Samedi 27 juillet 2013 à 21 h
Report au lendemain en cas d'intempéries

Fête de Ventavon

Organisation : Comité des fêtes

Samedi 3 août

A 20h, Paëlla géante (sur réservation jusqu'au 28 juillet : Tel. 06 84 05 43 47)

Menu : salade composée + paëlla + fromage + glace + vin compris ou 1 boisson.

Adulte : 18 € - Enfant : 8€

Avec le **spectacle LUNA YELLA**, les plus grands tubes Gipsy's en live.

A l'issue, **soirée DJ** pour continuer la nuit tous ensemble...

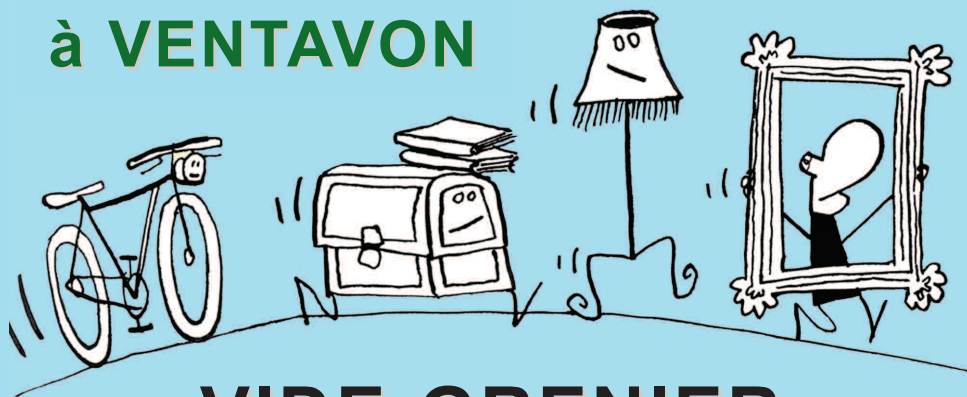
Dimanche 4 août

- 10h30 : **Messe** à l'église Saint-Laurent célébrée par le Père Pierre Fournier

- 11h30 : **Apéro** offert par la municipalité

- 20h30 : **Cocktail de strass**, ambiance musette et généraliste

à VENTAVON



VIDE-GRENIER

Dimanche 1er septembre 2013

Au village de 6 à 19 heures, avec 100 exposants

Buvette, grillades et pâtisseries maison

Stand Gym Plaisir : présentation des activités

Inscriptions ouvertes dès le 1^{er} août 2013 :

04 92 66 40 62 - 06 79 92 17 87 - 06 25 17 65 72

Organisation Gym Plaisir

Nouvelle édition du vide-grenier de GYM PLAISIR au village. L'an dernier, il s'est classé second plus beau vide-grenier du département !

Ce succès, en 4 ans seulement, est la réussite de tout le village. Bien sûr, il y a l'organisation qui devient de plus en plus pointue chaque année, l'aide de la municipalité, mais aussi l'accueil des habitants !

Chacun respecte les consignes d'organisation et de sécurité, prête son devant de maison, sympathise avec les exposants, aide au pied levé les organisateurs... Nous avons un très bon retour sur l'ambiance de notre vide-grenier, et il est normal que vous, Ventavonnais, soyez remerciés de votre collaboration .

Cette année les places seront « chères ». En effet, nous avons de plus en plus d'inscriptions d'une année sur l'autre, alors inscrivez vous vite. Une copie de pièce d'identité sera exigée ainsi que le paiement de l'emplacement à l'installation.